

**Bureau du Conseil privé**

**2004-2005**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

Le très honorable Paul Martin  
Premier ministre du Canada



## TABLE DES MATIÈRES

<b>SECTION I - SURVOL</b> .....	<b>1</b>
MESSAGE DU PREMIER MINISTRE .....	1
DÉCLARATION DE LA DIRECTION .....	3
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES .....	4
<b>SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE</b> .....	<b>15</b>
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 – UN PROGRAMME STRATÉGIQUE COHÉRENT .....	17
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 – SOUTIEN DES COMMISSIONS D’ENQUÊTE .....	46
<b>SECTION III –RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>51</b>
RENSEIGNEMENTS SUR L’ORGANISATION .....	53
TABLEAUX .....	56
<b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT</b> .....	<b>71</b>
INTRODUCTION .....	73
TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES PRIORITÉS CLÉS ET LES RÉSULTATS CORRESPONDANTS .....	76
TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE RPP ET LE RMR — DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005 .....	78
TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BUDGET ET LE RMR — BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2004-2005 .....	79
TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES COMPTES PUBLICS ET LE RMR — DÉPENSES RÉELLES 2004 -2005 .....	80
SOUTIEN AU PREMIER MINISTRE ET AUX MINISTRES .....	81
LISTE DES RAPPORTS PRÉVUS PAR LA LOI .....	84
LOIS ADMINISTRÉES .....	85
POUR EN SAVOIR D’AVANTAGE .....	86



**Section I**  
**Survol**



## Message du Premier ministre

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005* du Bureau du Conseil privé, qui donne un aperçu des mesures prises à ce jour pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*.

Au cours de l'année visée, le Bureau du Conseil privé a fourni un appui critique au gouvernement durant la période de transition qui a suivi l'élection fédérale du 28 juin 2004, et joué un rôle essentiel dans la promotion du programme d'action que le gouvernement a présenté dans le discours du Trône d'octobre 2004.



Par son soutien indispensable à la coordination des activités et aux processus décisionnels du Cabinet et de ses comités, le Bureau du Conseil privé a permis au gouvernement de répondre comme il le devait aux besoins des Canadiens tout en relevant parfaitement les défis propres au contexte d'un gouvernement minoritaire.

Le Bureau du Conseil privé a également contribué à la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement. C'est ainsi, par exemple, qu'il s'est occupé de préparer et de faciliter : la rencontre des premiers ministres de septembre 2004, qui a abouti à l'annonce du *Plan décennal pour consolider les soins de santé au Canada*; la Table ronde Canada-Autochtones et les discussions stratégiques ultérieures destinées à améliorer les conditions socioéconomiques, la santé et la scolarité des Autochtones.

Il a fourni des conseils stratégiques, recommandé certaines approches et coordonné le traitement des dossiers phares du gouvernement, dont les ententes bilatérales conclues avec plusieurs provinces dans les domaines de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités, un nouveau programme de péréquation et une formule de financement des territoires, le Projet vert et le plan d'action sur le changement climatique, et la nouvelle Politique canadienne de sécurité nationale.

Le Bureau du Conseil privé m'a secondé dans plus de 30 visites et sommets internationaux, a lancé et élaboré un programme de travail à l'échelle de l'administration gouvernementale dont l'aboutissement est le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, et a donné des conseils stratégiques très approfondis qui ont facilité la formulation de l'Énoncé de politique internationale, la mise en œuvre du Plan d'action du G-8 pour l'Afrique, l'envoi d'équipes de secours et de reconstruction aux pays frappés par le tsunami, le rôle du Canada dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix de l'OTAN, et divers autres aspects de notre présence sur la scène internationale.

Il a par ailleurs continué de soutenir les travaux de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires, de la Commission des revendications

des Indiens, ainsi que de la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie-Bathurst.

En résumé, comme en témoigne ce *Rapport* pour 2004-2005, grâce au niveau élevé de compétence et de professionnalisme qui le caractérise, le Bureau du Conseil privé a joué un rôle substantiel au service des Canadiens.

# Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005* (RMR) du Bureau du Conseil privé.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncés dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2004-2005* publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor :

- il respecte les principes et les exigences du SCT;
- il s'articule autour des secteurs d'activité, suivant la structure qui a été approuvée;
- l'information qu'il contient est cohérente, exhaustive, équilibrée et exacte;
- il prévoit l'obligation de rendre compte des résultats recherchés ou • obtenus ainsi que de l'utilisation des ressources et des pouvoirs mis à la disposition du BCP; il rend compte de la situation financière du BCP à la lumière des chiffres qui figurent dans le Budget des dépenses et dans les Comptes publics du Canada.

---

Alex Himelfarb  
Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet  
Septembre 2005

# Renseignements sommaires

## Raison d'être

Le mandat du Bureau du Conseil privé (BCP) est le suivant:

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre, les ministres de son portefeuille et le Cabinet.

Le BCP contribue largement à l'élaboration d'un programme d'action gouvernemental clairement formulé, coordonne les activités devant permettre d'intervenir à temps sur les questions auxquelles doit faire face le gouvernement ou le pays, et favorise la bonne marche des travaux du Cabinet et des opérations gouvernementales. Il veille aussi à maintenir le plus haut niveau de professionnalisme et d'éthique dans la fonction publique fédérale, et fait en sorte que le Premier ministre et les autres organismes qu'il sert reçoivent des conseils cohérents, opportuns et de très haut calibre ainsi que des recommandations objectives.

Voici les principales fonctions du BCP :

- fournir des conseils professionnels et impartiaux au Premier ministre, aux autres ministres de son portefeuille et au Cabinet, sur des questions d'importance nationale et internationale;
- administrer le système décisionnel du Cabinet, c'est-à-dire remettre en question les propositions stratégiques des ministères et les coordonner, faire l'analyse des politiques et fournir au Cabinet et à ses comités des services de secrétariat;
- formuler et soutenir le programme d'action du gouvernement et collaborer avec d'autres ministères fédéraux, ordres de gouvernement et intervenants externes pour aider à mettre ce programme en œuvre;
- prodiguer des conseils sur la structure et l'organisation du gouvernement et des entités qui le composent;
- promouvoir pour le XXI<sup>e</sup> siècle une fonction publique vigoureuse qui repose sur des valeurs saines, soit performante et rende scrupuleusement des comptes;
- faire de la recherche sur les enjeux stratégiques importants pour le Canada à moyen terme, ce qui correspond au rôle principal que joue le Projet de recherche sur les politiques (PRP);
- fournir un soutien administratif aux commissions d'enquête, aux groupes de travail et aux autres entités indépendantes qui ont pour mandat d'examiner des questions liées à la bonne gouvernance du Canada.

Sous la direction du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, le Bureau du Conseil privé (BCP) relève directement du Premier ministre and is headed by the Clerk of the Privy Council and Secretary to the Cabinet. Secrétariat du Cabinet, c'est également lui qui conseille le Premier ministre sur toute la gamme des questions stratégiques et opérationnelles auxquelles

le gouvernement doit faire face, y compris celles qui se rapportent à la gestion de la fédération et à l'évolution constitutionnelle.

## Sommaire des ressources

Le BCP est financé par voies de crédits parlementaires ou législatifs. À la fin de l'année, les fonds non utilisés et, puisqu'il n'est pas habilité à dépenser ses recettes, la totalité de celles-ci est versée au Trésor.

### *Ressources financières du Ministère (en milliers de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
181 692 \$	178 356 \$	164 534 \$

### *Total des ressources humaines du Ministère (équivalents temps plein – ETP)*

Prévues	Réelles	Différence
1 128	1 026	102

## Rendement global du Ministère

Le BCP vise deux résultats stratégiques:

- le plan d'action du gouvernement du Canada concernant les politiques et les programmes est soigneusement coordonné et le gouvernement lui-même est structuré de façon à bien répondre aux besoins des Canadiens
- Les questions qui ont besoin d'être approfondies ou qui nécessitent une enquête sont confiées à une entité indépendante du gouvernement<sup>1</sup>.

Le BCP a bien respecté les priorités et les engagements énoncés dans la rubrique des résultats attendus de son *Rapport 2004-2005 sur les plans et les priorités* (RPP). L'exercice financier 2004-2005 a été exigeant pour le BCP qui a dû continuer de s'adapter aux besoins d'un nouveau gouvernement et à la réalité d'un Parlement minoritaire. Grâce à l'apprentissage continu et aux améliorations apportées, le BCP a pu s'adapter à la situation et aider le gouvernement à mettre en œuvre un ambitieux programme. Toutefois, la complexité des dossiers abordés et l'ampleur des réformes entreprises ont fait en sorte que les attentes n'ont pas toutes été satisfaites, qu'il y a eu certains retards et que les stratégies et les plans ont dû être modifiés en cours de route.

Le sommaire du rendement, présenté dans le tableau 1, fait état des grandes priorités du BCP et des résultats obtenus, de même que des ressources liées à chaque priorité.

Les renseignements du présent RMR, les ressources et les résultats sont organisés en fonction de

---

<sup>1</sup> Le libellé du second résultat stratégique visé dans le *Rapport 2004-2005 sur les plans et les priorités* a été modifié afin de mieux tenir compte du rôle du BCP en ce qui a trait aux commissions d'enquête. Le BCP ne dirige pas de commissions d'enquête.

l'Architecture des activités de programme (AAP) qui a été élaborée en 2004-2005 pour donner suite à l'initiative menée par le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'échelle de l'administration gouvernementale. L'AAP remplace l'ancienne structure de présentation de rapports, laquelle était fondée sur les secteurs d'activités. Avec la structure de l'AAP, il est plus aisé de constater les liens qui existent entre les activités, les ressources et les résultats qu'avec la structure précédente, laquelle était utilisée dans le *Rapport 2004-2005 sur les plans et les priorités*. Afin de faciliter la comparaison entre les priorités énoncées dans le RPP 2004-2005 et celles du présent RMR, on trouvera à la section IV, « Autres sujets d'intérêt », un tableau de concordance entre l'AAP et l'ancienne structure. Le SCT a récemment approuvé une AAP révisée qui sera utilisée dans le RPP 2006-2007.

**Tableau 1 – Résumé du rendement relativement aux résultats stratégiques, priorités et engagements du Ministère<sup>2</sup> (en milliers de dollars)**

Résultat stratégique	Priorités 2004-2005	Type	Dépenses prévues <sup>3</sup>	Somme totale autorisée <sup>4</sup>	Dépenses réelles <sup>5</sup>	Résultats attendus et état actuel
Résultat 1 : Le plan d'action du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné, et le gouvernement lui-même est structuré de manière à pouvoir répondre efficacement aux besoins des Canadiens <sup>6</sup>	a) Accent mis sur les principaux secteurs stratégiques	Permanent	71 610 \$	36 877 \$	35 406 \$	Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés à l'appui de leurs décisions.  <b>Le BCP a bien répondu aux attentes.</b>
	b) Gestion efficace des activités gouvernementales	Permanent	31 470 \$	29 259 \$	27 035 \$	Le processus décisionnel du Cabinet et le programme législatif sont bien soutenus. Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés à l'appui de leurs décisions. Le développement global de la fonction publique est encouragé. <b>Le BCP a très bien répondu aux attentes.</b>
	c) Favoriser la collaboration horizontale	Permanent	19 896 \$	18 562 \$	17 314 \$	Favoriser la collaboration horizontale.  <b>Le BCP n'a pas tout à fait répondu aux attentes.</b>
	d) Planification des politiques à moyen terme	Permanent	8 722 \$	12 130 \$	11 330 \$	Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et de la mise en œuvre du programme stratégique.  <b>Le BCP a bien répondu aux attentes.</b>

<sup>2</sup> Le présent *Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005* est fondé sur l'architecture des activités des programmes (AAP) approuvés de la Structure des ressources et des résultats de gestion (SGRR) du BCP. On trouvera des renseignements plus détaillés dans la section IV du présent document.

<sup>3</sup> Les sommes présentées dans ce résumé ne correspondent pas aux dépenses totales du Ministère, parce que seules les grandes priorités y sont énoncées. Par exemple, les coûts relatifs au cabinet du Premier ministre, aux cabinets des ministres et aux responsabilités courantes comme la prestation de conseils juridiques et les opérations de sécurité interne ne sont pas inclus.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> *idem.*

<sup>6</sup> Le libellé du premier résultat stratégique a été modifié afin de mieux rendre compte du but de l'organisation.

	e) Renforcement des pratiques de gestion interne	Permanent	1 271 \$	354 \$	315 \$	Renforcement des pratiques de gestion interne.  <b>Le BCP n'a pas tout à fait répondu aux attentes.</b>
Résultat 2 : Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à une entité indépendante du gouvernement	f) Soutien des commissions d'enquête indépendantes à l'égard des questions importantes <sup>7</sup>	Permanent	7 585 \$	37 867	29 537 \$	<b>Le BCP a bien répondu aux attentes.</b>

Au cours de l'année visée, le BCP a continué de **mettre l'accent sur les principaux secteurs stratégiques** en effectuant des analyses et en coordonnant l'élaboration de solutions gouvernementales aux grandes questions stratégiques que doit aborder le Canada. L'écart entre les ressources est principalement attribuable au transfert de tous les programmes du Secrétariat des affaires autochtones à Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le BCP a été en mesure de **soutenir la gestion efficace des activités gouvernementales** grâce à sa contribution à une transition gouvernementale sans heurt, et a participé à des initiatives touchant la réforme démocratique, l'obligation de rendre compte des ministres et des sous-ministres et la modernisation de la fonction publique. En raison de l'ampleur des programmes stratégique et législatif, le BCP a connu dès le départ certaines difficultés à coordonner avec constance le processus du Cabinet, ce qui a probablement rendu la tâche des ministères plus lourde que nécessaire. Le BCP a par la suite modifié le fonctionnement des processus des comités du Cabinet afin d'améliorer la coordination et la communication entre ces comités, au sein du BCP et entre les autres ministères fédéraux.

Le recours à des stratégies novatrices a favorisé la **collaboration horizontale** au sein du BCP, avec les autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les autres gouvernements et les intervenants de l'extérieur. Le BCP a également amélioré la coordination des communications fédérales.

Il a renforcé sa capacité globale d'**élaboration des politiques** en intégrant davantage les travaux stratégiques du Projet de recherche sur les politiques et en mettant en œuvre la planification de la relève afin d'assurer la présence permanente d'une expertise en matière de politiques. L'écart entre les ressources est attribuable au fait que le financement du Programme de formation en recherche sur les politiques n'a pas été approuvé à temps pour être inclus dans les dépenses prévues, mais il se trouve dans la somme totale autorisée.

De plus, afin de **renforcer les pratiques de gestion interne**, le BCP a rationalisé sa structure et ses processus dans le cadre du soutien qu'il fournit au Cabinet, il a continué de mettre l'accent sur l'apprentissage et le perfectionnement et a fait preuve de plus d'ouverture et de transparence en faisant régulièrement état de certaines dépenses sur son site Web. Il reste encore du travail à faire pour que le BCP adopte les stratégies et les outils de gestion les plus modernes. Avec le

<sup>7</sup> Comme nous l'avons souligné précédemment, le libellé de cette priorité a été modifié par rapport au *RPP 2004-2005* afin de tenir compte du soutien fourni par le BCP. Le Bureau du Conseil privé ne mène pas d'enquêtes lui-même.

concours du Secrétariat du Conseil du Trésor et de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, il évaluera ses forces et ses faiblesses en ce qui a trait à l'utilisation du Cadre de responsabilisation de gestion et, si nécessaire, mettra en place des plans d'amélioration.

En ce qui concerne le **soutien des principales commissions d'enquête**, le BCP a épaulé quatre d'entre elles au cours de la période visée. La réduction des dépenses prévues à l'égard de la Commission des revendications des Indiens est attribuable au transfert de cette dernière à Affaires indiennes et du Nord Canada depuis le 20 juillet 2004. Le financement des commissions sur l'affaire Arar et sur les commandites a été approuvé au cours de l'exercice financier.

## **Environnement de travail et contexte**

Les priorités du BCP dépendent largement du programme de travail du gouvernement et sont soumises à l'influence de facteurs aussi bien internes qu'externes.

### ***Interdépendance et horizontalité accrues des questions à traiter***

Le programme stratégique du gouvernement, dont les grandes lignes ont été énoncées dans le discours du Trône 2004<sup>8</sup>, et qui a par la suite été mis en œuvre pendant la période visée, est exhaustif et complexe. Il porte sur des sujets aussi variés que l'économie, la santé des Canadiens, le changement climatique, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'éducation postsecondaire, un nouveau pacte pour les villes et les collectivités, la dualité linguistique, la sécurité nationale, la défense, la politique internationale, ainsi que le renforcement de la fédération canadienne. Toutes ces questions ont en commun le fait que, pour les régler de manière efficace, les diverses autorités gouvernementales, et souvent les secteurs privé et public, doivent se concerter. Elles nécessitent également un haut niveau d'intégration entre les différents secteurs stratégiques, ainsi qu'une collaboration entre les parlementaires afin qu'ils puissent répondre aux besoins et aux attentes des Canadiens dans un contexte de gouvernement minoritaire.

### ***Environnement en évolution constante***

Le BCP exerce ses activités dans un environnement stratégique imprévisible, en perpétuelle transformation, ce qui l'oblige à suivre les derniers développements dans une foule de dossiers à l'échelle de la planète. L'apparition soudaine d'un problème nouveau exige un accès rapide aux compétences stratégiques dont dispose l'appareil fédéral ainsi que la capacité de mobiliser sans tarder ces spécialistes afin de fournir rapidement au Premier ministre et au Cabinet des analyses et des conseils de haut calibre.

Cela suppose, du côté du BCP, la possibilité de reconnaître les nouveaux enjeux et d'établir des réseaux avec les principaux intervenants, afin d'être en mesure de relever ces défis et d'offrir un soutien efficace au Premier ministre et au Cabinet. Après l'élection d'un gouvernement minoritaire, en juin 2004, la prestation de conseils visant à faire progresser le programme législatif du gouvernement devait être adaptée à un nouveau contexte parlementaire, dans le respect des principes de gouvernement responsable. Le BCP doit également pouvoir adapter sa structure organisationnelle et réagir rapidement aux changements apportés aux comités du Cabinet et à l'ensemble de la structure gouvernementale.

---

<sup>8</sup> Le discours du Trône peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp>.

La catastrophe engendrée par le tsunami en Asie et la fermeture de la frontière américaine au bœuf canadien en raison de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sont deux exemples d'événement imprévisible ayant des répercussions sur les Canadiens et exigeant que le BCP fournisse des conseils stratégiques en temps opportun.

### ***Attentes du public quant à une responsabilisation accrue du gouvernement***

On attend du BCP qu'il joue un rôle de premier plan à l'égard de l'amélioration du fonctionnement général du gouvernement. Les Canadiens exigent des titulaires de charge publique qu'ils rendent davantage compte de leurs actions, qu'ils utilisent plus efficacement les ressources publiques, qu'ils fassent preuve d'une plus grande transparence et qu'ils prennent des décisions plus conformes aux règles éthiques. Les affectations de ressources doivent être liées étroitement aux priorités stratégiques du gouvernement, lesquelles ne cessent d'évoluer. Les relations de plus en plus complexes découlant de certains facteurs comme les nouveaux partenariats mis sur pied avec le secteur privé et d'autres organisations, et la nécessité toujours croissante d'une collaboration intergouvernementale du gouvernement en matière de responsabilisation, présentent des risques et des défis importants.

Les sondages révèlent que les citoyens restent très préoccupés au sujet des questions d'intégrité au sein du gouvernement. L'augmentation générale des attentes des citoyens par rapport au gouvernement est alimentée en partie par un suivi de plus en plus étroit exercé par le grand public et les médias grâce à une plus grande transparence du gouvernement et à la disponibilité de l'information.

### ***Maintien de la crédibilité du BCP en tant que conseiller impartial***

En raison de son rôle au sein du gouvernement, le BCP doit veiller à ce que ses avis et conseils demeurent exacts, fiables, pertinents et exhaustifs. Au cours de l'année visée, le BCP a joué un rôle de premier en ce qui a trait au soutien du nouveau gouvernement pendant la période de transition qui a suivi l'élection et aux travaux touchant le nouveau discours du Trône et le nouveau budget, qui ont constitué d'importantes occasions de fournir des conseils impartiaux et professionnels.

### ***Maintien de l'expertise stratégique et de la capacité d'analyse***

Pour que le BCP puisse jouer correctement son rôle de conseiller stratégique du Premier ministre et du Cabinet, il doit s'employer en permanence à obtenir l'information et la recherche les plus complètes que puissent lui offrir les sources fédérales ou extérieures.

Cette quête des idées les plus récentes sur les questions stratégiques de l'heure ainsi que la volonté d'attirer pour chaque domaine les spécialistes les plus éminents et les plus crédibles suppose un fréquent roulement de personnel. Même s'il lui est relativement facile de trouver des personnes possédant une connaissance approfondie et une vaste expérience de ses champs d'activité, et que cela lui apporte des idées nouvelles, le BCP risque toutefois, en raison de ce roulement, de perdre une partie de sa mémoire institutionnelle et de ne pas pouvoir maintenir la continuité requise dans le processus d'élaboration des politiques.

L'organisation doit mettre en place un mécanisme lui permettant d'assurer la relève et, de ce fait, le maintien ininterrompu de ses compétences spécialisées en matière de politique. De solides compétences sont également requises en gestion de l'information, des documents et des fonds

documentaires, afin que toutes les sources d'information ministérielle et gouvernementale nécessaires soient accessibles à la grandeur du BCP et même à l'extérieur.

### ***Difficultés inhérentes à la gestion interne du BCP***

Le maintien d'un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée en dépit des fortes pressions et du rythme effréné représente pour les employés du BCP une préoccupation constante. Les gestionnaires, en particulier, doivent s'accorder suffisamment de temps pour s'acquitter des responsabilités propres au poste qu'ils occupent (par exemple gérer leur budget, assurer le perfectionnement de leur personnel et trouver du temps pour leur propre apprentissage et leur perfectionnement) sans que leur travail quotidien n'en souffre. Par ailleurs, le BCP doit respecter, au sein de sa propre organisation, les engagements pris par le greffier dans ses *Priorités stratégiques de la fonction publique du Canada* relativement à des initiatives pangouvernementales comme le Cadre de responsabilisation de gestion et la modernisation de la gestion des ressources humaines.

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion, le BCP a instauré les mécanismes essentiels de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les relations de travail*, le 1<sup>er</sup> avril 2005, et d'autres mécanismes sont en cours d'élaboration ou d'adaptation en prévision de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, en décembre 2005.

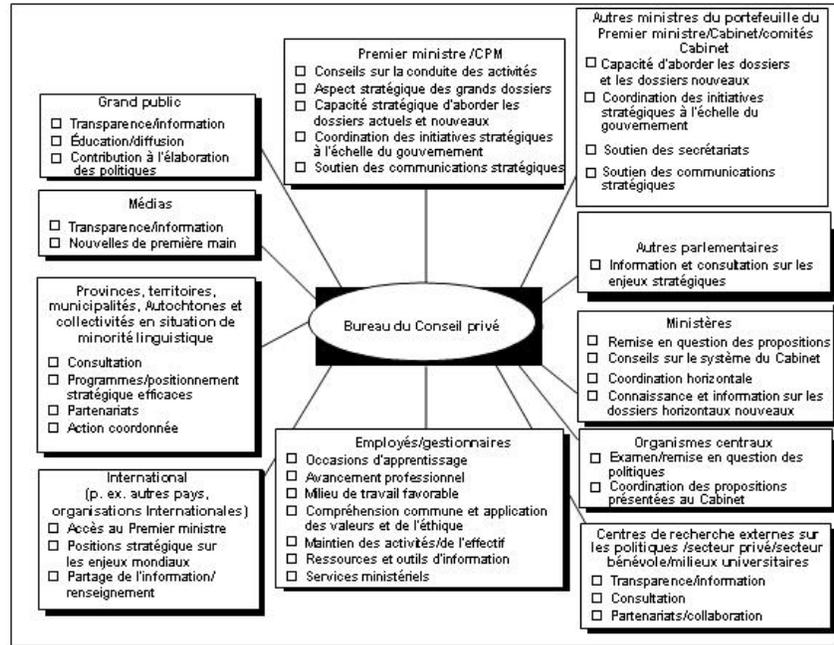
### ***Participation accrue des intervenants à la réalisation du programme de travail du gouvernement***

L'élaboration du programme de travail du gouvernement doit absolument prendre en compte les besoins de tous les intervenants, les mutations nationales dont s'accompagnent les nouvelles tendances démographiques, une diversité accrue, le vieillissement et l'urbanisation de la population, ainsi que les valeurs et les priorités nouvelles des Canadiens. Il doit en outre tenir compte des difficultés propres à tous les groupes minoritaires au sein de la population, dont les Autochtones et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cela suppose la libre consultation des divers intervenants, la mise en commun de l'information, l'établissement de réseaux et d'autres mécanismes de consultation ainsi que la possibilité, pour les intervenants, de participer directement à l'élaboration et à la réalisation du plan d'action du gouvernement, qui est en constante évolution.

Comme les dossiers stratégiques sont toujours de plus en plus complexes et liés entre eux, il est plus nécessaire que jamais pour le BCP d'établir des partenariats avec les autres ordres de gouvernement, le secteur bénévole et le secteur privé pour faciliter l'élaboration de conseils judicieux. Ce changement nécessite de nouveaux instruments et une nouvelle approche de la gestion (par exemple des instruments régissant les dépenses, des régimes de responsabilisation et des outils d'évaluation) pour mobiliser efficacement de nombreux participants et les amener à fixer et à réaliser des objectifs nationaux.

On trouvera à la figure 1 une liste des intervenants, ainsi que ce qu'ils attendent du BCP.

**Figure 1 – Les intervenants et leurs attentes par rapport au BCP**



## Le BCP et le Rapport sur le rendement du Canada

Le *Rapport sur le rendement du Canada*, que publie tous les ans le Secrétariat du Conseil du Trésor, offre aux Canadiens de l'information sur les progrès réalisés à l'égard des objectifs du gouvernement du Canada<sup>9</sup>. Pour l'année 2005, les objectifs du Canada sont au nombre de 13 et sont regroupés en 3 thèmes (international, économique et social). Le rapport comprend également une annexe intitulée « Soutien des résultats et des services gouvernementaux », qui établit le contexte dans lequel les organismes centraux comme le BCP contribuent à la qualité de vie des Canadiens.

Le BCP a soutenu avec efficacité l'ensemble du programme gouvernemental décrit dans le *Rapport sur le rendement du Canada*, grâce à son travail à l'égard des grands thèmes (international, économique et social). Ainsi, sous le thème de la société, le BCP épaulé le ministre responsable des langues officielles dans son travail de coordination de la mise en œuvre du plan d'action touchant les langues officielles. Il soutient également certains thèmes transsectoriels particuliers, comme les questions autochtones.

Dans le cadre du soutien qu'il fournit au Cabinet, le BCP a favorisé l'efficacité du processus décisionnel en produisant des analyses de la plus haute qualité sur les propositions stratégiques. Dans le domaine de l'élaboration des politiques, il constitue une source de conseils professionnels et impartiaux et aide les intéressés à intégrer les perspectives et les points de vue des autres organismes gouvernementaux, des experts et d'autres intervenants.

En sa qualité d'organisme central du gouvernement fédéral, le BCP contribue à l'une des priorités du gouvernement qui consiste à renforcer et à moderniser la gestion du secteur public, dont il est également question dans le *Rapport sur le rendement du Canada*. À titre de chef de la fonction publique, le greffier du Conseil privé a demandé qu'on améliore la qualité et l'efficacité du service, que l'on consolide la capacité de la fonction publique, que l'on renforce la gouvernance et l'obligation de rendre des comptes et que l'on assure une bonne gestion des ressources publiques.

En résumé, les principaux avantages que représente le travail du BCP pour les Canadiens sont les suivants :

- Un programme gouvernemental clair.
- Une réaction coordonnée et en temps opportun aux enjeux nouveaux.
- Un fonctionnement efficace du gouvernement.
- Des conseils stratégiques d'une grande qualité en tout temps.
- Des normes professionnelles et éthiques élevées au sein de la fonction publique fédérale.
- Des connaissances et de l'information plus approfondies sur les enjeux stratégiques horizontaux nouveaux, et une transmission efficace de ces connaissances aux décideurs.
- Des recommandations formulées au gouvernement par des commissions indépendantes sur des sujets intéressant les Canadiens.

---

<sup>9</sup> Peut être consulté au site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : [http://www.tbs-set.gc.ca/index\\_f.asp](http://www.tbs-set.gc.ca/index_f.asp).



## **Section II**

# **Analyse du rendement par résultat stratégique**



# Résultat stratégique 1 – Un programme stratégique cohérent

*Le plan d'action du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et de programmes est soigneusement coordonné et le gouvernement lui-même est structuré de manière à répondre efficacement aux besoins des Canadiens.*

## Introduction

Une attention particulière est apportée au secteur d'activité « Secrétariats et conseillers ». Le BCP offre également un soutien administratif au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets de ministres ainsi qu'aux commissions d'enquête, groupes de travail et autres.

Étant donné que la mesure du rendement repose sur la nouvelle Architecture des activités de programme (AAP), d'approbation récente, on trouvera dans les tableaux de la section IV la concordance entre les objectifs stratégiques, les activités, les priorités et les résultats.

L'élaboration du cadre de mesure du rendement du BCP amorcée durant la précédente année financière sera terminée en 2005-2006. Il convient de souligner que cette question est complexe et difficile à traiter lorsqu'il s'agit d'un organisme comme le BCP, axé sur les politiques. Dans une large mesure, les réalisations du BCP ne sont ni répétitives ni quantifiables. Une bonne partie de ses efforts consiste à faciliter et à soutenir le travail d'autres ministères et organismes, et il travaille en étroite collaboration avec bon nombre d'intervenants en vue d'obtenir les résultats attendus et d'atteindre ses objectifs stratégiques. L'annonce d'une politique de premier plan marque le plus souvent l'aboutissement d'efforts déployés par de nombreux organismes gouvernementaux, dont le BCP. Celui-ci estime néanmoins important de démontrer au Parlement ainsi qu'aux Canadiens ce à quoi aura servi l'atteinte de ses objectifs stratégiques et l'obtention des résultats attendus.

Favoriser la collaboration horizontale et renforcer ses pratiques de gestion interne figuraient parmi les priorités du BCP pour la dernière année. Les progrès accomplis à cet égard ont contribué à l'atteinte des deux objectifs stratégiques.

## Favoriser la collaboration horizontale

Dans la société d'aujourd'hui, on reconnaît que la réalisation de progrès importants à l'égard des enjeux nouveaux requiert une collaboration horizontale poussée. Les Canadiens sont bien servis lorsque leurs gouvernements unissent leurs efforts pour relever les défis d'envergure nationale. Mais nos institutions sont structurées de telle sorte qu'elles favorisent la responsabilisation verticale et les actions individuelles.

Le BCP a poursuivi sa quête de stratégies novatrices destinées à renforcer la collaboration horizontale au sein même du ministère, avec les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les intervenants de l'extérieur et les experts, ainsi que de stratégies de coordination des communications fédérales. Une démarche efficace en matière de collaboration est essentielle à l'établissement des partenariats nécessaires avec les provinces, les territoires et les autres parties en cause pour traiter d'enjeux qui ne connaissent aucune frontière sectorielle ou

liée à une répartition des compétences. Malgré les nombreux efforts déployés par le BCP pour promouvoir la collaboration horizontale, la complexité croissante et l'évolution rapide des questions liées aux politiques publiques font de celle-ci un défi constant. En raison de son importance, il faudra travailler davantage pour faire en sorte que la collaboration horizontale devienne la norme dans l'élaboration des futures propositions de politique. Voici un aperçu de ce qui a été fait en 2004-2005.

### ***Collaboration au sein du BCP***

Le BCP a régulièrement mis sur pied des équipes formées de représentants de l'organisation dans son ensemble, afin de répondre plus rapidement et plus efficacement aux exigences de certains dossiers particulièrement complexes. Par exemple, divers secrétariats ont collaboré à la rédaction du discours du Trône d'octobre 2004 ainsi qu'au traitement de certains dossiers stratégiques transsectoriels comme celui des politiques autochtones.

### ***Collaboration avec les ministères et organismes fédéraux***

Le BCP a continué de rassembler les ministères touchés dans la gestion de certains dossiers transsectoriels. Cet effort de coordination est essentiel à la conception et à la mise en œuvre des politiques gouvernementales, et contribue à ce que les nouvelles propositions viennent compléter les politiques existantes et soient conformes aux objectifs généraux du gouvernement.

En raison de l'importance et de la complexité de la question et du nombre de ministères et organismes fédéraux touchés, la sécurité nationale est un domaine où une gestion horizontale efficace est cruciale à l'atteinte de l'objectif stratégique qui consiste à assurer la protection des Canadiens et à contribuer à bâtir un monde plus sûr. En 2004-2005, le BCP a joué un rôle clé dans la mobilisation des ministères et organismes concernés en vue de la mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale et de la mise en valeur et de la promotion des intérêts du Canada au sein du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Des progrès ont certes été réalisés en ce qui a trait à la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale, mais il reste encore beaucoup à faire. Le BCP prévoit d'intensifier ses efforts pour promouvoir des discussions stratégiques plus intégrées à l'égard des enjeux débordant les limites organisationnelles, afin de renforcer davantage le système de sécurité nationale du Canada.

Le BCP a mis en place un nouveau processus de formulation et de regroupement des conseils au niveau des sous-ministres (SM) grâce à une nouvelle structure de comités. Cela permettra de renforcer la capacité d'élaboration de conseils stratégiques à moyen terme à l'intention du gouvernement.

Le BCP a créé un groupe de coordination des affaires parlementaires formé d'agents de haut niveau représentant différents ministères, afin de mieux coordonner l'information concernant les projets de loi du gouvernement, les comités permanents, les projets de loi et les motions émanant des députés, les questions inscrites au Feuilleton, les pétitions ainsi que les demandes visant la production de documents.

En réponse au rapport de novembre 2004 de la vérificatrice générale, le BCP a pris des mesures immédiates en vue de mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les

réponses du gouvernement aux questions formulées par les députés et sénateurs. Il a par exemple veillé à ce que les données cumulatives soient compilées par le ministre responsable désigné pour répondre aux questions complexes, et à ce que des notes explicatives soient incluses dans les réponses afin d'offrir davantage de contexte. On prévoit également mettre en œuvre en 2005-2006 d'autres initiatives ainsi que d'autres réformes destinées à renforcer le processus de rédaction des réponses aux questions inscrites au Feuilleton. En outre, le BCP a continué de se charger des réunions suivantes :

- Sous-ministres adjoints chargés des politiques ministérielles : les sous-ministres adjoints se réunissent pour discuter des projets de politique auxquels travaillent leurs ministères, pour se tenir au courant de l'évolution des politiques, ainsi que pour échanger sur les priorités gouvernementales et les grands dossiers à venir.
- La Liaison avec le Cabinet – tribune constituée d'agents supérieurs ministériels chargés des affaires du Cabinet et du Parlement, qui se réunissent pour discuter des grandes questions liées au fonctionnement et aux mécanismes de délibération du processus des comités. Il s'agit d'encourager la collaboration interministérielle et la mise en commun de l'information concernant le programme stratégique et législatif du gouvernement.
- Les organismes centraux : ces réunions permettent d'examiner les résultats obtenus dans les ministères au chapitre des politiques et des lois, et de veiller à ce que les échanges et autres consultations interministérielles soient pris en compte dans les propositions soumises à l'attention du Cabinet et de ses comités compétents.

Le BCP a joué un rôle important dans l'élaboration des politiques visant à promouvoir la dualité linguistique. Ces politiques touchent directement, et de multiples façons, les communautés de langue officielle en situation minoritaire : développement de la petite enfance, alphabétisation, enseignement dans la langue seconde et dans la langue de la minorité, industries de la langue et développement économique communautaire, et accès aux services juridiques et aux soins de santé. Ces politiques démontrent l'importance de l'approche de concertation du BCP dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles<sup>10</sup> dans les ministères fédéraux, ainsi que dans le respect des obligations et des engagements que prévoit la *Loi sur les langues officielles*.

### ***Collaboration avec la collectivité des communicateurs fédéraux***

En 2004-2005, le BCP a préparé des discours et des messages à l'intention du Premier ministre, coordonné la diffusion des annonces gouvernementales et des discours clés, et travaillé, de concert avec les ministères et organismes, à mieux sensibiliser la population aux principaux éléments du programme d'action global du gouvernement, notamment les soins de santé, le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités, un vaste énoncé de politique sur la sécurité nationale, le Projet vert et l'Énoncé de politique internationale.

En 2004-2005, le BCP a, en outre, dirigé les activités de mise en œuvre d'un nouveau processus pangouvernemental d'approbation et de financement de la publicité dans le cadre du plan annoncé par le gouvernement en mars 2004, lequel fixe les objectifs suivants : renforcer les

---

<sup>10</sup> Peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&page=actionplan>.

pratiques de gestion dans le domaine de la publicité gouvernementale, améliorer l'efficacité des campagnes publicitaires et accroître la transparence du processus décisionnel. Même si ces exigences administratives accrues ont contribué à ralentir le rythme de mise en œuvre du programme publicitaire gouvernemental, d'importants progrès ont été réalisés à l'égard de la mise en place des systèmes nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

De concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le BCP a continué à diriger les activités liées à l'enrichissement du portail Consultations auprès des Canadiens et des Canadiennes, destiné à encourager et à faciliter la participation des citoyens aux initiatives lancées à cet égard par le gouvernement<sup>11</sup>.

### ***Collaboration avec les autres gouvernements, les intervenants de l'extérieur et les experts***

Afin de formuler des politiques qui reposent sur les idées et les recherches les plus récentes, le BCP a continué de recourir aux services d'experts de l'extérieur, notamment des universitaires, des groupes de réflexion, des dirigeants communautaires et d'autres ordres de gouvernement.

Plus particulièrement, le Projet de recherche sur les politiques a organisé une série de tables rondes, ateliers et conférences dans le cadre de ses activités de recherche à moyen terme, afin de profiter des connaissances d'experts de l'extérieur. Il s'agira ensuite de veiller à ce que ces travaux de recherche servent à la formulation de conseils stratégiques.

## **Renforcer les pratiques de gestion interne**

L'une des priorités de tous les ministères et organismes, y compris le BCP, consiste à renforcer les pratiques de gestion interne de façon que les organismes gouvernementaux disposent des capacités requises pour atteindre leurs objectifs stratégiques. L'examen des pratiques de gestion du BCP qui a été mené en 2003 a fourni certains critères de base.

Il reste encore beaucoup à faire pour que le BCP se dote des stratégies et des outils de gestion les plus modernes. En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, il évaluera ses forces et ses faiblesses à l'aide du Cadre de responsabilisation de gestion et, au besoin, mettra en place des plans d'amélioration. Le plus difficile est de maintenir le niveau de savoir-faire et la mémoire institutionnelle, ainsi que d'aider les gestionnaires à concentrer leurs efforts sur la gestion interne en dépit des pressions exceptionnelles qui caractérisent tout le travail de réflexion au BCP.

### ***Simplifier la structure et les processus propres au BCP***

Afin de vraiment s'adapter aux annonces faites par le Premier ministre en décembre 2003, le BCP a entrepris une restructuration interne en bonne et due forme. Ainsi, les secrétariats suivants ont vu le jour : Affaires autochtones; Relations Canada-É.-U.; Affaires internationales; conseiller national des sciences, Examen des dépenses. La mise en œuvre d'une restructuration aussi complexe tout en répondant immédiatement aux besoins du nouveau gouvernement présentait des défis importants. On a par exemple demandé à de nombreux employés de s'acquitter de nouvelles responsabilités dans de très brefs délais, il a fallu recruter de nouveaux employés le plus rapidement possible, et les employés du BCP ont généralement vu leur charge de travail et leur niveau de stress augmenter. En 2004-2005, le BCP a réussi à absorber toutes ces pressions

---

<sup>11</sup> Peut être consulté à l'adresse : <http://www.tpsgc.gc.ca/onlineconsultation/text/index-f.html>.

dans les limites de son budget après avoir pris plusieurs mesures, telles qu'une réaffectation des ressources, l'établissement d'un nouvel ordre de priorités et l'adoption de certaines mesures en matière de dotation. Cela a donné lieu à beaucoup d'incertitude à l'égard de la planification financière et de la présentation des rapports pendant l'année visée, et a finalement obligé le BCP à reporter une plus grande portion que prévu de ses crédits approuvés. Des corrections ont été apportées vers la fin de l'année et de nouvelles ressources ont été approuvées pour l'exercice 2005-2006 afin de soutenir cette charge de travail accrue.

Dans le cadre de l'Examen des dépenses mené à la grandeur de l'appareil gouvernemental, le BCP s'est livré à une analyse approfondie de sa structure et de ses processus. Certaines possibilités ont été mises en relief au chapitre de l'efficacité d'exécution de diverses fonctions de soutien administratif, et il a été décidé de conclure une entente de services partagés avec quatre organismes centraux : le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et l'École de la fonction publique du Canada.

### ***Ouverture et transparence***

En 2004-2005, le BCP a épaulé le Premier ministre relativement à l'engagement qu'il a pris de préserver l'ouverture et la transparence des activités gouvernementales, en affichant régulièrement dans son propre site Web un compte rendu de certaines dépenses. On y trouve ainsi des renseignements sur les frais de voyage et d'hébergement du Premier ministre, des ministres rattachés à son portefeuille, des secrétaires parlementaires ainsi que des membres de leur personnel exonéré et de leurs cadres supérieurs. On y révèle en outre la teneur des contrats dont la valeur dépasse 10 000 \$, et il y est également question de la reclassification de certains postes au sein du BCP.

### ***Apprentissage continu et perfectionnement***

En 2004-2005, le BCP a continué de mettre à la disposition de ses employés toute une gamme de programmes axés sur leur perfectionnement et leur mieux-être. Malheureusement, le nombre d'inscriptions à certains de ces programmes, comme le Passeport d'apprentissage, n'a pas été suffisant en raison, surtout, de la lourde charge de travail des employés.

Le BCP s'apprête à offrir des possibilités d'apprentissage sans précédent aux membres les plus prometteurs des groupes désignés de l'équité en matière d'emploi sous la forme d'affectations au BCP. Le lancement de ce programme est prévu pour juin 2005.

### ***Accès facile aux connaissances et à l'information***

Dans ses plans pour 2004-2005, le BCP s'est engagé à offrir à ses gestionnaires et à ses employés un accès rapide et facile aux renseignements du Ministère sur certaines questions de politiques, et aux connaissances et ressources d'information externes. De façon générale, le BCP a respecté cet engagement grâce à la gestion des documents, à la bibliothèque, à son intranet, à la gestion de la correspondance et aux services des médias. Il a toutefois constaté qu'il lui faudra apporter des améliorations dans deux secteurs de son programme de gestion de l'information (GI), afin que ses employés puissent être en mesure de bien utiliser les ressources documentaires et les outils d'information mis à leur disposition : le Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI), et le programme de formation et de sensibilisation à la GI.

En 2004-2005, le BCP a embauché un consultant pour examiner dans quelle mesure il réussit à s'acquitter de ses responsabilités en matière de GI et à mettre les ressources documentaires et les outils d'information à la disposition de ses employés. Le consultant a recommandé l'adoption d'un certain nombre de mesures visant à sensibiliser davantage les gens à la disponibilité des ressources et outils de GI, et le BCP s'est engagé à appliquer les recommandations prioritaires pendant l'exercice 2005-2006 et à mettre les autres en œuvre au cours des années suivantes.

## Secteur d'activité : Cabinet du Premier ministre

### Sommaire

#### *Ressources financières (en milliers de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
17 303 \$	17 385 \$	17 262 \$

#### *Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
163	163	146

### Résultats obtenus

#### *Indicateurs de rendement pour le secteur d'activité Cabinet du Premier ministre*

Résultat	Indicateurs de rendement
<b>R-1</b> Le Cabinet du Premier ministre reçoit les services financiers et de soutien administratif requis. (17 262 \$ et 146 ETP)	<ul style="list-style-type: none"><li>Compte rendu détaillé des services financiers et de soutien administratif fournis au Cabinet du Premier ministre, y compris, au besoin, des renseignements quantitatifs.</li></ul>

Au chapitre du soutien financier et administratif fourni au Cabinet du Premier ministre, les fonds dont dispose le BCP servent, entre autres, à engager du personnel et à recourir à des experts de l'extérieur pour offrir au Premier ministre les conseils politiques, les renseignements et les services spéciaux dont il a besoin en sa qualité de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Pour être efficace, le Premier ministre doit pouvoir compter sur un soutien bien organisé à plusieurs niveaux : liaison avec les autres ministres; gestion des grands dossiers; communication; planification et diverses opérations liées à la communauté internationale; d'autres responsabilités politiques, notamment les relations avec le caucus du gouvernement.

Le budget du BCP couvre en outre les coûts de fonctionnement des résidences officielles du Premier ministre (c.-à-d. le salaire des employés, la nourriture, les frais de déplacement du personnel entre les résidences, etc.). La Commission de la capitale nationale se charge des dépenses associées aux structures proprement dites (c.-à-d. l'aménagement, l'entretien, le chauffage et les travaux de réparation).

Le BCP fournit au Cabinet du Premier ministre (de même qu'au secteur d'activité « Cabinets de ministres ») un soutien à la correspondance qui se traduit notamment par la réception et le suivi des appels téléphoniques, des courriels et des lettres. Comme on le précise à la section IV, « Autres sujets d'intérêt », le volume du courrier que les Canadiens adressent au Premier ministre a considérablement augmenté.

Le BCP se charge des services de radiotélédiffusion, de prise de son, d'éclairage et d'enregistrement relatifs à tous les discours que le Premier ministre prononce au Canada aussi bien qu'à l'étranger. Il est également responsable des services de soutien de bureau et de soutien logistique requis lorsque le Premier ministre voyage : communications téléphoniques et informatiques protégées; ordinateurs; imprimantes; télécopieurs; photocopieuses; communications par radio portative. Enfin, le BCP planifie à long terme les voyages du Premier ministre et prend les dispositions nécessaires concernant ses visites en territoire canadien ou à l'étranger. Avec le changement de gouvernement et de Premier ministre, le nombre total de ces voyages et activités a repris des proportions plus traditionnelles, quoique la répartition ne soit plus la même, le nombre de voyages au pays ayant nettement augmenté par rapport à celui des activités locales. Encore une fois, on trouvera plus de détails à ce sujet à la section IV.

Ce secteur d'activité couvre en outre tous les services auxiliaires à l'appui du Premier ministre, notamment standard téléphonique, services d'impression, d'approvisionnement et d'informatique, et gestion des ressources humaines.

## Secteur d'activité: Cabinets de ministres

### Sommaire

#### *Ressources financières (en milliers de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
11 867 \$	12 116 \$	13 130 \$

#### *Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
85	85	91

L'écart par rapport aux dépenses prévues découle principalement de la création du poste de leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, qui relève du BCP.

### Résultats obtenus

#### *Indicateurs de rendement pour le secteur d'activité Cabinets de ministres*

Résultat	Indicateurs de rendement
<b>R-1</b> Les cabinets de ministres reçoivent les services financiers et de soutien administratif requis. (13 130 \$ et 91 ETP)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compte rendu détaillé des services financiers et de soutien administratif fournis aux cabinets de ministres, y compris, au besoin, des renseignements quantitatifs.</li></ul>

En 2004-2005, le BCP a pris à sa charge les traitements et les allocations automobiles ainsi que le budget de fonctionnement prévus de quatre membres du Cabinet :

- le leader du gouvernement au Sénat
- la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
- le leader du gouvernement à la Chambre des communes
- le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique, et ministre associé de la Défense nationale

Cette portion des ressources prévues est régie et définie par le Conseil du Trésor. Les dépenses engagées dans le cadre des budgets de fonctionnement sont régies par les *Lignes directrices à l'intention des cabinets des ministres* et servent principalement à recruter du personnel et à retenir les services d'experts de l'extérieur de sorte que les cabinets des ministres puissent

recevoir les conseils politiques, les renseignements et les services de soutien dont ils ont besoin. À l'occasion, ces ministres se voient confier des responsabilités supplémentaires, les budgets correspondants devenant alors partie intégrante du secteur d'activité « Cabinets de ministres ».

Le BCP fournit aux cabinets de ces ministres un soutien financier et administratif. L'argent sert, entre autres, à couvrir les frais généraux liés aux catégories de services suivantes : administration (acquisitions, impression, messageries, etc.); information (y compris la gestion de la correspondance de la haute direction, qui est décrite plus haut); informatique et ressources financières et humaines.

Une autre partie des fonds dont dispose le BCP est consacrée strictement au traitement et aux indemnités auxquels ont droit les ministres d'État. Les budgets de fonctionnement des cabinets des ministres font l'objet d'un rapport produit leurs ministères respectifs. Au 28 juin 2005, les ministres d'État étaient les suivants :

- Infrastructure et Collectivités
- Multiculturalisme
- Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
- Nord canadien
- Santé publique
- Famille et Aidants naturels
- Développement des ressources humaines
- Sport

## Secteur d'activité: Secrétariats et conseillers

### Sommaire

#### *Ressources financières (en milliers de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
145 643 \$	112 651 \$	105 798 \$

#### *Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
839	813	746

L'écart par rapport aux dépenses prévues découle principalement du fait que le Secrétariat des affaires autochtones est rattaché à Affaires indiennes et du Nord Canada depuis le 20 juillet 2004.

### Résultats obtenus

Le BCP seconde le Premier ministre et le Cabinet relativement au processus décisionnel central. Il offre au Premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin en sa qualité de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Il conseille et soutient également les ministres rattachés au portefeuille du Premier ministre.

Pour atteindre cet objectif, le BCP doit travailler avec les ministères et organismes fédéraux pour leur fournir des conseils et des renseignements impartiaux de très haut calibre. Il doit également demeurer au courant des priorités des Canadiens, afin de pouvoir offrir des conseils stratégiques qui servent au mieux les intérêts du pays. Il multiplie les échanges avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour bien saisir les enjeux locaux, et doit être au fait des actualités internationales et de leurs répercussions pour le Canada.

Autre aspect du mandat du BCP, il doit veiller à ce que la fonction publique, en tant qu'institution, soit en mesure de bien servir les citoyens et leurs représentants élus dans les années à venir. Au fur et à mesure que sont redéfinies les responsabilités du gouvernement, le BCP doit conseiller le Premier ministre et les autres ministres quant aux changements à effectuer en priorité, afin que la fonction publique s'adapte bien à toutes les situations.

Le BCP étant le secrétariat du Cabinet, le secteur d'activité Secrétariats et conseillers offre de l'information et des conseils stratégiques au Premier ministre, au Cabinet et à ses comités, y compris le Conseil du Trésor en sa qualité de conseiller du gouverneur en conseil, ainsi qu'aux divers comités consultatifs et spéciaux. Le Conseil du Trésor bénéficie en outre du soutien d'un autre ministère : le Secrétariat du Conseil du Trésor

Le tableau suivant énumère les résultats attendus et, dans chaque cas, une série d'indicateurs du rendement. Comme on l'indique dans l'introduction, le BCP étudie les meilleurs moyens de réunir les données et les renseignements requis à l'appui de ces indicateurs.

*Indicateurs de rendement pour le secteur d'activité Secrétariats et conseillers<sup>12</sup>*

<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>
<p><b>R-3</b> Les programmes décisionnel et législatif du Cabinet bénéficient du soutien nécessaire. (4 731 \$; 40 ETP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu détaillé des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui des processus de prise de décisions et d'élaboration de la législation du Cabinet.</li> <li>• Compte rendu détaillé des changements apportés aux structures décisionnelles du Cabinet</li> <li>• Compte rendu détaillé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme législatif.</li> </ul>
<p><b>R-4</b> Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés à l'appui de leurs décisions. (69 746 \$; 468 ETP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu détaillé des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui de la démarche décisionnelle du Premier ministre et du Cabinet.</li> <li>• Compte rendu détaillé des dossiers traités par le Premier ministre et le Cabinet</li> </ul>
<p><b>R-5</b> Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme stratégique. (26 734 \$; 199 ETP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu détaillé des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui du travail d'élaboration des politiques par le Cabinet.</li> <li>• Compte rendu détaillé des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme stratégique.</li> </ul>
<p><b>R-6</b> Le développement général de la fonction publique est encouragé. (4 587 \$; 38 ETP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu détaillé des mécanismes de consultation, de coordination et d'intégration administrés par le BCP à l'appui de la gestion de la fonction publique.</li> <li>• Compte rendu détaillé des réalisations et des activités.</li> </ul>

Le rendement du BCP dans chaque cas est décrit dans les pages suivantes.

<sup>12</sup> Comme on l'indique dans l'introduction, l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs du rendement du BCP à tous les niveaux est en cours. Ce tableau reproduit les indicateurs que propose l'actuelle architecture des activités de programme du BCP.

<b>Résultat R-3 : Les programmes décisionnel et législatif du Cabinet bénéficient du soutien nécessaire.</b>
--

Voici des exemples où le BCP a contribué très utilement au bon fonctionnement du processus décisionnel du Cabinet et à la réalisation du programme législatif :

***Transition vers un nouveau gouvernement***

Le BCP a fourni un soutien avant et après l'annonce faite le 20 juillet 2004 de l'instauration d'un nouveau gouvernement par suite du scrutin du 28 juin. Il a travaillé en étroite collaboration avec les ministères à l'exécution des changements ainsi apportés à l'appareil gouvernemental, et à la mise en œuvre efficace des changements annoncés en décembre 2003. Une attention de tous les instants à la coordination et à la gestion du programme législatif, y compris au chapitre des usages parlementaires, était requise pour bien répondre au nouveau contexte parlementaire.

***Programme législatif***

Du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005, le gouvernement a déposé 51 projets de loi à la Chambre des communes et au Sénat, donnant ainsi la preuve de la vigueur de la démocratie au Canada<sup>13</sup>. Les villes et collectivités, les travailleurs, les enfants et les aînés ont été les grands bénéficiaires de ces initiatives destinées à améliorer la qualité de vie des particuliers et des familles, à promouvoir le succès des entrepreneurs canadiens au pays comme à l'étranger de manière à stimuler l'économie au XXI<sup>e</sup> siècle, à améliorer la sécurité nationale, et à mettre toujours plus en lumière le rôle de chef de file que joue le Canada sur la scène internationale.

***Processus du Cabinet***

Le BCP a joué son rôle de conseiller au chapitre des responsabilités ministérielles ainsi que de la structure des comités du Cabinet. Il a également veillé à ce que les processus décisionnels du Cabinet fonctionnent bien et donnent les résultats attendus, en établissant des plans de travail horizontaux bien coordonnés, parfaitement intégrés et soigneusement planifiés. En particulier, le BCP a contribué à dresser pour le Cabinet un plan de travail cohérent et porteur d'avenir en s'employant à intégrer les activités des différents ministères fédéraux en matière d'élaboration des politiques, et en offrant au Cabinet un soutien stratégique, prévisionnel et logistique bien coordonné. En raison de l'ampleur des programmes stratégique et législatif, le BCP a connu dès le départ certaines difficultés à coordonner avec constance le processus du Cabinet, ce qui a probablement rendu la tâche des ministères plus lourde que nécessaire. Le BCP a par la suite modifié le fonctionnement des processus des comités du Cabinet afin d'améliorer la coordination et la communication entre ces comités, au sein du BCP et entre les autres ministères fédéraux.

---

<sup>13</sup> On trouvera la liste complète des projets de loi déposés par le gouvernement à la Chambre des communes dans le site Web du Parlement du Canada :  
[http://www.parl.gc.ca/LEGISINFO/index.asp?Lang=F&Chamber=C&StartList=2&EndList=200&Session=13&List=list&query=N&Type=0&Scope=I&query\\_2=N](http://www.parl.gc.ca/LEGISINFO/index.asp?Lang=F&Chamber=C&StartList=2&EndList=200&Session=13&List=list&query=N&Type=0&Scope=I&query_2=N).

<b>Résultat R-4 :            Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés à l'appui de leurs décisions.</b>
---

Voici des exemples où, par des conseils avisés, le BCP a facilité la prise de décisions concernant des éléments clés du programme stratégique du gouvernement et la gestion efficace de l'administration fédérale :

### *Santé*

Le BCP a joué un rôle de direction dans la planification et dans la bonne marche de la rencontre des premiers ministres (RPM) sur les soins de santé, en septembre 2004. Il s'est également distingué par ses conseils relativement à l'élaboration et à la négociation des mesures que propose le *Plan décennal pour consolider les soins de santé au Canada*, auquel ont souscrit tous les premiers ministres et qui prévoit des dépenses de l'ordre de 41,3 milliards de dollars.

En particulier, le BCP, avec le concours de Finances Canada, a donné des directives à Santé Canada sur la façon d'élaborer le Plan et ses différentes composantes, y compris le financement des services de santé dans les territoires et le redressement des lacunes que comportent les soins destinés aux Autochtones, que ce soit au niveau des approbations de principe qu'à celui de l'inscription des mesures proposées au Budget 2005. Le BCP a pris une part active à l'élaboration d'un projet de loi devant faciliter la répartition, tout au long des 10 années que durera le Plan, des 41,3 milliards de dollars prévus. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 23 mars 2005.

En vertu du Plan, des mesures seront prises pour réduire le temps d'attente, à commencer par l'engagement pris par tous les gouvernements d'accroître les ressources humaines dans le domaine de la santé. Dans ce contexte, le BCP a conseillé la collectivité interministérielle dans l'élaboration d'une recommandation visant à reconnaître les titres de compétence des professionnels ayant obtenu leurs diplômes à l'étranger; le Budget 2005 y consacre d'ailleurs 75 millions de dollars répartis sur cinq ans.

Le Plan met également en relief le lien important qui existe entre, d'une part, l'importance accordée à la vie saine et à la prévention des maladies chroniques et, d'autre part, la viabilité du régime de soins de santé. Les conseils du BCP visaient une bonne coordination interministérielle, qui a abouti à l'élaboration de la position fédérale concernant les objectifs de santé publique que se sont fixés les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'un des aspects essentiels du Plan. Par ailleurs, le BCP a facilité l'élaboration et l'approbation d'une stratégie sur les modes de vie sains et la prévention des maladies chroniques, qui figurait parmi les principaux engagements pris dans le discours du Trône d'octobre 2004.

En 2004-2005, le gouvernement s'est engagé à protéger les Canadiens contre de nouvelles épidémies de maladies infectieuses comme le SRAS. C'est donc dans cette optique que le BCP a orienté les processus d'élaboration et d'approbation des politiques, toute cette activité devant aboutir à l'annonce, par le Premier ministre, de la création de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) ainsi que de la nomination du tout premier administrateur en chef de la santé publique dans l'histoire du pays. Le BCP a constamment épaulé l'ASPC et Santé Canada dans leurs efforts de mobilisation de l'ensemble du portefeuille dans l'élaboration des politiques. Il a également contribué à l'élaboration et à l'adoption d'un projet de loi visant à moderniser la *Loi*

sur la quarantaine, ainsi qu'aux négociations qui ont précédé l'adoption du nouveau *Règlement sanitaire international*, destiné à mieux protéger les Canadiens contre la propagation de maladies transmissibles.

### ***Économie canadienne***

En 2004-2005, le BCP a veillé à ce que les ministères fédéraux prennent les mesures concrètes que dictaient les priorités économiques du gouvernement. Il a ainsi fourni des analyses et des conseils au Premier ministre et aux autres ministres sur différents enjeux économiques et commerciaux. En particulier, il a :

- supervisé et coordonné les stratégies fédérales sur des questions essentielles ayant trait à la politique générale et à la sécurité des transports aériens, terrestres et maritimes;
- appuyé la poursuite des investissements fédéraux dans des secteurs économiques clés comme l'industrie de l'automobile et de l'aérospatiale, et favorisé l'élaboration de stratégies sectorielles visant ces secteurs;
- renforcé l'engagement qui a été pris, dans le cadre de l'initiative d'informatisation du gouvernement, d'actualiser le cadre législatif régissant le marché canadien en procédant à une réforme de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*<sup>14</sup>;
- assuré un suivi concernant l'engagement pris par le gouvernement de procéder à des consultations et de formuler un certain nombre de nouvelles propositions relativement à la politique de la concurrence, et encouragé Industrie Canada à élaborer une stratégie de mise en marché dans les limites générales de son mandat matière de concurrence.

Par ailleurs, le BCP a coordonné l'élaboration d'un cadre de développement régional et facilité la mise au point d'une stratégie globale pour le Nord canadien. Il a veillé à la tenue de consultations interministérielles en vue de l'amorce d'un nouveau dialogue entre le gouvernement fédéral et les provinces sur l'élimination graduelle des obstacles au commerce intérieur, ainsi que de l'élaboration de stratégies sur différents aspects des gazoducs du Nord.

### ***Sécurité nationale***

Le BCP soutient le Premier ministre en sa qualité de responsable au premier chef de la sécurité du Canada et de ses citoyens. Il joue aussi un rôle de premier plan à l'égard de la coordination du système intégré de sécurité du pays en faisant la promotion d'une coordination efficace entre les membres de la collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement, et en nouant et en entretenant de solides relations avec les alliés. Le BCP produit également des évaluations de renseignements pour les hauts fonctionnaires du gouvernement.

Après la publication de *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*<sup>15</sup> en avril 2004, le BCP a travaillé de concert avec les ministères et organismes gouvernementaux à la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale ainsi qu'à la rédaction de *Protéger une société ouverte : un an après. Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la*

---

<sup>14</sup> Voir le site d'Industrie Canada : [www.ic.gc.ca](http://www.ic.gc.ca)

<sup>15</sup> Peut être consulté à l'adresse :

[http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Page=Publications&Language=F&doc=NatSecurnat/natsecurnat\\_f.htm](http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Page=Publications&Language=F&doc=NatSecurnat/natsecurnat_f.htm).

*politique canadienne de sécurité nationale*<sup>16</sup>. Ce dernier document fait état des mesures concrètes qui ont été prises au cours de l'année écoulée pour accroître la sécurité du Canada et des Canadiens et contribuer à bâtir un monde plus sûr.

Le Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM), créé en octobre 2004, a pour mandat de produire des évaluations détaillées des menaces identifiées et d'en faire profiter dès que possible nos partenaires clés. Installé au sein du Service canadien du renseignement de sécurité, le CIEM regroupe des représentants de la grande collectivité de la sécurité et du renseignement et travaille de concert avec le conseiller pour la sécurité nationale auprès du Premier ministre.

Dans le but de renforcer la frontière canadienne, les travaux se poursuivent au chapitre de l'application des principes de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada-États-Unis. Le cinquième rapport d'étape a été déposé en décembre 2004 afin de signaler les progrès importants qui ont été réalisés à maints égards concernant le plan d'action en 32 points. Par exemple, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont mis à exécution l'Entente sur les tiers pays sûrs en décembre 2004. Un cadre de mise en œuvre des projets pilotes de prédédouanement au pont Peace, qui relie Buffalo et Fort Erie, ainsi qu'à un autre poste frontalier devant être déterminé en 2005, a également été rendu public.

En mars 2005, le BCP a contribué à l'élaboration et à la mise en application du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, établi par le Premier ministre du Canada et les présidents des États-Unis et du Mexique. Les trois gouvernements y conviennent d'unir leurs efforts en vue d'arriver à une stratégie commune visant à protéger le continent nord-américain contre les menaces de l'extérieur, à mettre en place des mécanismes de prévention et d'intervention face aux menaces provenant du continent même, ainsi qu'à faciliter la circulation des voyageurs et des marchandises légitimes et à faible risque qui traversent nos frontières.

Le BCP met à la disposition des décideurs des évaluations régulières et détaillées des développements et des tendances observés à l'étranger qui pourraient avoir des répercussions sur des intérêts canadiens. Ces évaluations ne sont pas axées sur les politiques et s'appuient sur l'information, de consultation libre ou hautement classifiée, obtenue de toutes les sources possibles. Le Premier ministre, la vice-première ministre ainsi que les ministres des Affaires étrangères, du Commerce international, de la Défense nationale et des Transports, et leurs conseillers, en sont les principaux destinataires.

Le BCP s'efforce constamment de resserrer ses rapports avec les ministères et organismes participant à la collectivité de la sécurité et du renseignement, au Canada aussi bien qu'à l'étranger, afin de multiplier les échanges d'information et d'accroître la coopération. Des améliorations ont été apportées au processus des groupes d'experts interministériels et du Comité de l'évaluation du renseignement, et au recours à des experts indépendants – des universitaires, des spécialistes des autres ministères et des pays alliés. En 2004-2005, le BCP a continué de recevoir des observations et réactions des clients et de répondre aux demandes provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

---

<sup>16</sup> Peut être consulté à l'adresse : <http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=ministers&sub=deputytm>.

De même, le BCP a maintenu son appui à l'Association canadienne des analystes professionnels du renseignement (ACAPR), chargée de promouvoir la formation et l'application de normes élevées au sein de la collectivité canadienne du renseignement, ainsi que le réseautage et la mise en commun de l'information.

### ***Développement social***

Le programme d'action du gouvernement en matière de développement social reflète les problèmes que posent certains enjeux horizontaux complexes. Le BCP a joué un rôle essentiel pour soutenir les ministères à vocation sociale dans leurs négociations et autres discussions amorcées avec les provinces et les territoires.

De concert avec Développement social Canada (DSC), il s'est employé à donner des assises solides aux négociations entourant les ententes bilatérales de principe à conclure avec les gouvernements provinciaux et territoriaux concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Il a également aidé DSC à promouvoir l'engagement pris dans le discours du Trône de reconnaître les aidants naturels des personnes âgées ou handicapées.

En contribuant à harmoniser les intérêts divergents de nombreux intervenants des secteurs privé et public, le BCP a facilité la mise en œuvre du projet pilote « Économie sociale », axé sur le renforcement des capacités et sur le financement, dans le cadre duquel Industrie Canada et les organismes de développement régional viennent en aide aux entreprises de ce secteur.

### ***Environnement***

Préserver l'environnement naturel du Canada constitue une responsabilité importante pour les gouvernements aussi bien que les citoyens en ce XXI<sup>e</sup> siècle : il y va de la qualité de vie et de la santé des Canadiens. C'est dans cette optique qu'en 2004-2005 le BCP a :

- coordonné l'élaboration d'un examen diagnostique de la politique environnementale du gouvernement;
- facilité l'élaboration de nouvelles initiatives telles que l'établissement d'une série d'indicateurs environnementaux nationaux devant permettre au gouvernement d'intégrer systématiquement au processus décisionnel les préoccupations environnementales;
- encouragé et facilité les efforts déployés en permanence par Environnement Canada et d'autres ministères clés en vue d'élaborer une stratégie nationale sur le développement durable;
- veillé à ce que les grandes initiatives transsectorielles, comme le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités, prennent suffisamment en compte les préoccupations environnementales;
- confirmé que les évaluations environnementales stratégiques mettent clairement en lumière les répercussions possibles des nouvelles politiques ou des nouveaux programmes proposés sur l'environnement;
- joué un rôle majeur dans la coordination et la gestion des activités interministérielles entourant l'élaboration et le lancement, en avril 2005, du *Projet vert : Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : un plan pour honorer notre engagement de*

*Kyoto*<sup>17</sup>, plan d'action actualisé devant favoriser un environnement sain et une économie concurrentielle;

- appuyé la promotion des investissements et des mesures législatives du gouvernement fédéral visant à protéger les citoyens contre les problèmes environnementaux pouvant avoir des effets sur la santé, à améliorer les écosystèmes du Canada, à renforcer les mesures de conservation et à accroître notre viabilité économique et notre capacité concurrentielle.

Le BCP a joué un rôle consultatif dans l'établissement du Comité spécial du Cabinet sur le développement durable et l'environnement, qui a pour mandat de dresser un plan d'action concernant le changement climatique, et lui a fourni des services de secrétariat. Ce travail l'a amené à participer à nombre de réunions interministérielles, afin de veiller à la qualité des analyses, à la prise en compte des vues exprimées par les divers intervenants, et à la communication, aux ministres, de renseignements propres à éclairer leurs décisions.

### ***Relations internationales***

Sur la scène internationale, tout évolue rapidement, et l'un des principales difficultés pour le BCP est de favoriser une démarche pangouvernementale à l'égard des relations du Canada avec les États-Unis et le reste du monde, et d'assurer la cohérence entre les programmes national et international du pays. En 2004-2005, il a fallu prendre des mesures sans précédent pour coordonner, conseiller et informer les ministères responsables et ceux chargés de les soutenir, en prévision de la publication de l'Énoncé de politique internationale (EPI) et des négociations concernant le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP).

Le BCP a incité à l'effort certains ministères, tout en collaborant étroitement avec eux, afin d'élaborer la démarche canadienne en matière de politique internationale, présentée dans le document intitulé *Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, document rendu public en avril 2005<sup>18</sup>. L'énoncé de politique internationale du Canada intègre certains grands objectifs stratégiques dans les domaines de la diplomatie, du commerce international, de la défense et du développement et fait actuellement l'objet d'une étude dans les pays qui souhaitent s'en inspirer. Se fondant sur son expérience en matière d'EPI et de PSP, le BCP s'efforcera d'améliorer la gestion horizontale des grandes initiatives internationales.

Le BCP a joué un rôle de premier plan dans l'établissement du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), destiné à améliorer à long terme la sécurité personnelle et économique ainsi que le bien-être des Canadiens<sup>19</sup>. Dans la déclaration qu'ils ont faite en mars 2005, les dirigeants des trois pays participants ont réuni pour la première fois dans un même cadre des enjeux clés liés à la sécurité, à la prospérité et à la qualité de vie et se sont engagés à publier un plan d'action dans les 90 jours suivants.

Le BCP a administré et coordonné certaines initiatives clés destinées à faire face à des enjeux planétaires nouveaux exigeant une action rapide, tout en permettant au Canada de continuer à jouer un rôle indépendant et distinct sur la scène internationale. Grâce au soutien qu'il a fourni à deux nouveaux comités du Cabinet (Affaires internationales et Relations Canada-É.-U.) ainsi

---

<sup>17</sup> Peut être consulté à l'adresse : <http://www.climatechange.gc.ca/francais/newsroom/2005/plan05.asp>.

<sup>18</sup> Peut être consulté à l'adresse : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp>.

<sup>19</sup> Peut être consulté à l'adresse : <http://www.fac-aec.gc.ca/spp/spp-menu-fr.asp>.

qu'aux conseils stratégiques qu'il a fournis au Premier ministre avant chaque rencontre ou sommet international, ou lors de ses visites à l'étranger, le BCP a contribué à l'adoption d'une politique plus stratégique et d'une portée accrue à l'appui des objectifs du Canada en matière de politique internationale. Voici quelques-unes des réussites qu'il a à son actif :

- des conseils opportuns et de grande portée qui ont permis au Premier ministre de faire avancer une foule de dossiers importants tels que l'Énoncé de politique internationale, le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique, les secours et l'aide fournis à la suite du tsunami, Solidarité Canada, et le rôle du Canada dans les opérations de l'OTAN (en Afghanistan, au Moyen-Orient, en Bosnie et en Afrique);
- des analyses et des conseils sur les dossiers de la gouvernance à l'échelle de la planète, et de la collaboration multilatérale au soutien des efforts déployés par le Canada pour que les institutions internationales, les sommets et les autres rencontres de dirigeants fonctionnent plus efficacement, de manière à assurer une meilleure sécurité, une plus grande prospérité et un développement plus durable dans le monde;
- appui à l'établissement du nouveau secrétariat de la défense des intérêts à Washington à l'ambassade canadienne : ce service offre aux provinces et aux territoires la possibilité d'une meilleure représentation et d'une plus grande visibilité dans la capitale américaine. Il coordonne les activités fédérales et provinciales à Washington, tirant profit de l'expertise, de l'expérience et des contacts des deux ordres de gouvernement. Ce service permet ainsi de faire valoir les intérêts canadiens de façon cohérente et uniforme aux États-Unis. De plus, il soutient le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, épaulé les sénateurs et députés canadiens dans leurs relations avec les décideurs américains et collabore étroitement avec divers comités du Parlement du Canada;
- conseils fournis au Premier ministre en prévision de plus de 30 visites à l'étranger ou de visites de dignitaires étrangers au Canada ainsi que des sommets internationaux tenus au pays et à l'étranger, afin de resserrer nos relations avec des puissances émergentes (p. ex. le Brésil, la Chine et l'Inde), de défendre nos intérêts et nos valeurs lors de grandes rencontres internationales (p. ex. le G-8, la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique [APEC], La Francophonie, l'Assemblée générale des Nations Unies, le Sommet des Amériques) et de promouvoir une coopération accrue sur le continent nord-américain (p. ex. visites des présidents Bush et Fox pour le lancement d'un nouveau partenariat Canada-États-Unis en Amérique du Nord et celui d'un partenariat entre le Canada et le Mexique, ainsi que la réunion trilatérale des dirigeants nord-américains pour le lancement du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité).

### ***Autochtones***

Afin d'améliorer les conditions de vie des Autochtones (situation socioéconomique, santé, scolarité) et de resserrer l'écart qui existe entre eux et le reste de la population canadienne, le gouvernement s'est engagé à travailler avec eux à l'établissement d'un cadre stratégique devant leur permettre de profiter des mêmes possibilités de développement social et économique que les non-Autochtones tout en préservant la place unique qu'ils occupent au sein de la société canadienne. Le concours des gouvernements provinciaux et territoriaux à cet égard est essentiel en leur qualité de principaux fournisseurs des programmes et services destinés aux Autochtones vivant hors réserves, lesquels représentent 70 % de la population autochtone du Canada. En 2004-2005, le BCP s'est employé de diverses façons à suivre les progrès réalisés relativement

aux engagements pris lors de la Table ronde Canada-Autochtones du 19 avril 2004 par les moyens suivants :

- coordination et soutien de discussions sectorielles consacrées à la santé, à l'apprentissage continu (deux séances), au logement, aux perspectives économiques, aux négociations ainsi qu'à l'obligation de rendre compte des résultats; chaque séance, qui réunissait une centaine de représentants des organisations autochtones et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que divers spécialistes, avait pour objet d'échanger des idées sur les meilleurs moyens d'apporter des changements positifs dans les six secteurs à l'étude;
- discussion des résultats de ces séances en vue d'arriver à un consensus sur les grandes priorités et les mesures de premier plan, lors d'une journée de réflexion prévue au printemps 2005 à laquelle devaient participer des membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, présidé par le Premier ministre, ainsi que des représentants des provinces et des territoires, à titre d'observateurs, et les délégués des organisations autochtones.

En étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, le BCP a pris part aux préparatifs de la rencontre des premiers ministres et des dirigeants autochtones sur la santé des Autochtones, qui a eu lieu en septembre 2004. De nouveaux investissements fédéraux importants ont été annoncés, et les premiers ministres se sont engagés à constituer un Plan directeur pour la santé des Autochtones de concert avec les principaux intéressés. À la clôture de la réunion, les premiers ministres ont décidé de tenir en 2005 une réunion spéciale sur les enjeux ayant d'importantes répercussions sur la santé des Autochtones. Le BCP coordonne le rôle du gouvernement fédéral relativement à cette réunion et élabore actuellement les éléments clés un plan d'action national pour les Autochtones, de concert avec ces derniers et avec des partenaires provinciaux et territoriaux, en vue d'une réunion entre les premiers ministres et les leaders autochtones prévue à l'automne 2005.

Le BCP a également facilité et orienté les activités interministérielles axées sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie destinée à régler la question des pensionnats indiens.

### *Sciences*

Depuis la création du Bureau du conseiller national des sciences (CNS) auprès du Premier ministre, en avril 2004, le gouvernement a réalisé des progrès considérables relativement à plusieurs initiatives stratégiques de première importance. En raison de la complexité des initiatives stratégiques visant la commercialisation des résultats de recherche et parrainées par le CNS, il a fallu remettre à plus tard l'intégration plus poussée de la capacité scientifique du gouvernement fédéral, le développement d'une capacité d'élaboration de politiques concernant les technologies émergentes (comme la nanotechnologie et les techniques d'utilisation de l'hydrogène), ainsi que l'engagement de faire profiter les pays en développement des connaissances scientifiques du Canada. En étroite collaboration avec Industrie Canada, avec d'autres ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique et avec d'importants intervenants du milieu de la recherche universitaire, du secteur privé et d'autres gouvernements, le CNS veille au succès de ces initiatives.

En octobre 2004, le Premier ministre a annoncé son intention d'instaurer des Académies canadiennes des sciences qui auraient pour mandat de se livrer à des évaluations indépendantes

de l'état des connaissances scientifiques qui sous-tendent la réflexion sur les questions d'intérêt public, ainsi que de représenter la collectivité scientifique canadienne dans les tribunes internationales où l'on discute d'importantes questions liées aux méthodes scientifiques et aux faits établis.

Le conseiller a fourni aide et conseils au gouvernement au chapitre des priorités dans les investissements en recherche et développement (R-D), ce qui s'est traduit par des engagements financiers de l'ordre de 1,2 milliard de dollars (répartis sur cinq ans) dans le budget de février 2005. Le Canada figure maintenant au premier rang des pays du G-8 pour ses investissements dans la R-D au sein du secteur de l'enseignement supérieur. Il a également été le théâtre de découvertes importantes dans les domaines de la santé et les sciences de la vie, des technologies de l'information ainsi que des technologies de l'environnement et des énergies de remplacement. Les initiatives stratégiques parrainées par le CNS se poursuivent dans le domaine de la commercialisation des résultats de la recherche, de l'intégration plus poussée de la capacité scientifique du gouvernement fédéral et de l'engagement pris pour mobiliser les connaissances scientifiques du Canada au profit des pays en développement.

Par ailleurs, le CNS a conseillé le gouvernement concernant ses investissements scientifiques permanents, y compris l'appui renouvelé à Génome Canada, au TRIUMF (Tri-University Meson Facility) pour la physique des particules, et au Réseau de recherche appliquée pré-concurrentielle (PRECARN).

### ***Langues officielles***

Dans le sillage de la publication de l'énoncé de politique officiel du gouvernement intitulé *Le prochain acte: un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne – Le Plan d'action pour les langues officielles*, en mars 2003, ainsi que de l'annonce d'un investissement de 750 millions de dollars dans des initiatives prioritaires, le BCP seconde le ministre responsable des langues officielles dans la mise en œuvre du plan d'action et de la politique du gouvernement en la matière. En 2004-2005, le BCP a continué de coordonner les activités de participation à la mise en application du Plan d'action quinquennal dans les ministères qui ont investi dans des programmes de langues officielles dans des secteurs clés comme le développement de la petite enfance, l'alphabétisation, l'enseignement dans la langue seconde et la langue de la minorité, les industries de la langue et le développement économique de la collectivité, de même que l'accès du grand public aux services de justice et de soins de santé.

De même, afin que la fonction publique donne l'exemple, une synergie nouvelle a pu être observée dans les institutions fédérales et les conseils régionaux fédéraux, qui a rétabli les langues officielles parmi les priorités de ce secteur d'activité.

La mise en œuvre du Plan d'action exigeait la conception et l'élaboration d'un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. L'application de ce cadre visait directement les institutions fédérales dotées d'importantes responsabilités dans le domaine des langues officielles, ainsi que d'autres ministères et organismes. Le cadre a réussi à établir ou à resserrer les rapports avec les autres intervenants gouvernementaux.

Le Plan d'action exige des consultations régulières qui permettront de mieux saisir les préoccupations, les intérêts et les besoins des collectivités. Treize ministres ont rencontré les dirigeants communautaires à l'automne 2004, afin d'évaluer le degré d'avancement du Plan d'action. Au début du printemps 2005, le personnel du BCP a fait franchir aux représentants

communautaires les différentes étapes d'un processus d'établissement d'un consensus, lequel, à son tour, a abouti à l'adoption d'un concept essentiel, celui du capital social en tant qu'indicateur de la vitalité d'une collectivité. En tant qu'outil stratégique, le concept du capital social est important, particulièrement dans le secteur des langues officielles où les communautés linguistiques minoritaires sont à l'avant-scène. Les recherches entreprises par le Projet de recherche sur les politiques et par d'autres organisations, dont l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques de l'Université de Moncton, contribueront à peaufiner les outils de mesure et à établir un lien entre les résultats des recherches et l'élaboration des politiques.

La détermination du BCP à promouvoir l'horizontalité dans l'élaboration des politiques et des programmes a amené les ministères à intensifier les consultations et les prises de contact dans les collectivités (p. ex. justice, immigration francophone, développement économique, petite enfance), de même qu'à multiplier les possibilités de tribunes interministérielles et intergouvernementales (p. ex. fonction publique exemplaire, affaires francophones, santé, éducation).

Le BCP a offert des services de secrétariat au groupe de ministres et au Comité des sous-ministres responsables des langues officielles et au Comité de soutien sur les langues officielles. Il a présidé le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles, qui a pour mandat de repérer les besoins les plus impérieux à la lumière des priorités établies et d'y répondre, ce qui le conduit notamment à préparer l'Enquête postcensitaire sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi qu'à s'assurer de la prise en compte des résultats des principaux travaux de recherche dans l'élaboration des politiques et des programmes.

Le BCP a contribué directement à l'instauration du nouveau Fonds d'habilitation pour le développement communautaire, et copréside actuellement les comités nationaux francophone et anglophone. Il a par ailleurs procédé à un examen systématique des documents du Cabinet afin d'en vérifier la conformité aux orientations du gouvernement, aux actuelles politiques sur les langues officielles et au cadre juridique existant.

### ***Fédération canadienne***

Le BCP a fourni des conseils stratégiques de haut calibre au Premier ministre et à la ministre des Affaires intergouvernementales concernant la gestion des relations intergouvernementales avec les provinces et les territoires, notamment en ce qui a trait à la gestion de certains dossiers complexes comme les accords fiscaux, les langues officielles et les affaires autochtones. Il a fourni conseils et soutien à la ministre des Affaires intergouvernementales à l'occasion des rencontres des ministres provinciaux et territoriaux des Affaires intergouvernementales ou des premiers ministres responsables de ce portefeuille, et a assuré la liaison avec le Conseil de la fédération. Le BCP a conseillé d'autres ministères fédéraux relativement à l'exécution de leur programme intergouvernemental, afin de favoriser la cohérence stratégique et le respect des objectifs fédéraux. Il a également organisé deux réunions des premiers ministres – l'une sur la santé (voir ci-haut), l'autre sur la péréquation –, ainsi qu'une réunion spéciale des premiers ministres et des dirigeants autochtones sur la santé des Autochtones.

Durant la réunion d'octobre 2004, les premiers ministres se sont entendus sur une augmentation de 33 milliards de dollars, répartis sur 10 ans, du soutien fourni aux provinces et aux territoires dans le cadre du Programme de péréquation et de la Formule de financement des territoires. Ce financement additionnel aidera les provinces moins bien nanties, ainsi que les trois territoires, à

respecter les engagements pris envers leurs citoyens concernant les services publics. Ce nouveau cadre fiscal a pour objectif de garantir la stabilité, la prévisibilité et l'augmentation des niveaux de financement des programmes fédéraux clés en prévoyant pour la première année (2005-2006) le versement de 10,9 milliards de dollars en application du Programme de péréquation, et de 2 milliards de dollars en application de la Formule de financement des territoires, ces montants devant être augmentés par la suite de 3,5 % par année.

Toujours en 2004-2005, des ententes ont été conclues avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et celui de Terre-Neuve-et-Labrador sur le traitement des recettes provenant de l'exploitation des ressources extracôtières. Ces ententes prévoient que les deux provinces continueront de toucher la totalité des recettes en redevances liées à la production de pétrole et de gaz au large des côtes, et qu'elles sont protégées à 100 % contre toute réduction des paiements de péréquation pendant une période de huit ans (pouvant être prolongée de huit autres années). Ces nouveaux accords Atlantique permettront à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador de régler avec une souplesse accrue leurs problèmes de redressement économique.

### ***Villes et collectivités***

Le BCP a supervisé et coordonné l'élaboration de cadres stratégiques et de stratégies de mise en œuvre du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Visant l'horizontalité et le modèle d'application générale, le BCP a aidé les ministères et organismes à créer des liens et à trouver ensemble des solutions cohérentes et cohésives. Il a également joué un rôle consultatif dans l'intégration des politiques fédérales liées aux besoins des villes et des municipalités.

Le BCP a soutenu l'élaboration des paramètres de négociation et de financement qui ont permis à Infrastructure Canada d'amorcer des négociations sur le partage, avec les provinces/territoires et les Premières nations, des recettes provenant de la taxe sur l'essence.

Le BCP a également facilité l'élaboration d'une politique sur les partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'infrastructure. Il a par exemple prêté son concours à la formulation de la position fédérale lors des négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les services locaux de transport en commun et d'autres intervenants dans le dossier du projet de transport rapide entre Richmond, l'aéroport de Vancouver et Vancouver.

Jusqu'à son transfert à Infrastructure Canada (20 juillet 2004), le Secrétariat des villes relevait du BCP et était responsable des analyses stratégiques liées à la progression du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités.

### ***Gouvernance et responsabilisation***

Avant, durant et après la transition, le BCP a veillé à ce que les principes régissant notre système parlementaire, l'obligation faite aux ministres de rendre des comptes et les responsabilités des sous-ministres éclairent les conseils donnés concernant : la prérogative du Premier ministre liée à la transition amorcée le 20 juillet 2004; les projets de loi ayant des répercussions sur l'appareil gouvernemental; les révisions apportées au *Guide du ministre et du ministre d'État*, au *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* et au *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat*. Le BCP a également offert son soutien à la préparation des réactions aux rapports de la vérificatrice générale relativement à ses propres activités. Le Ministère devra de toute évidence poursuivre son travail

dans ce domaine afin que le gouvernement puisse répondre aux attentes élevées des Canadiens.

### ***Nominations par le gouverneur en conseil***

Le BCP a établi des politiques sur les nominations et la rémunération, et contribué fréquemment à faciliter le recrutement de candidats qualifiés pour des postes dotés par le gouverneur en conseil.

En mars 2004, le gouvernement a annoncé des mesures provisoires visant à modifier le fonctionnement des nominations aux postes de chef de la direction, président et administrateur des sociétés d'État : les conseils d'administration ont maintenant davantage de responsabilités à cet égard, devant présenter eux-mêmes des candidatures à ces postes. D'autres changements ont été annoncés en février 2005, confirmant le rôle de premier plan joué par les conseils d'administration relativement à la sélection des chefs de la direction. Le BCP a participé à la mise en œuvre de cette nouvelle démarche, se chargeant notamment de la coordination et de l'examen des critères de sélection des chefs de la direction et d'offrir un soutien direct aux sociétés d'État et au Cabinet du Premier ministre à l'égard des nominations effectuées dans le cadre de ce nouveau processus.

### ***Commissions d'enquête***

Les ministères et organismes ont remis un volume sans précédent de documents et de dossiers confidentiels du Cabinet à la Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités publicitaires. La Commission a également bénéficié d'un soutien organisé et efficace fourni par les organisations gouvernementales et coordonné par le BCP, afin d'être en mesure de bien exécuter son mandat. Ainsi, l'avocat de la Commission a pu avoir accès aux renseignements, à l'expertise, aux témoins et à l'aide du gouvernement pour effectuer son travail.

### ***Réforme démocratique***

Après avoir déposé le *Plan d'action pour la réforme démocratique*<sup>20</sup> en février 2004, le BCP s'est mis à la tâche. Durant la première phase des réformes, axée sur les travaux parlementaires, des codes d'éthique détaillés ont été adoptés au Parlement, le poste de commissaire à l'éthique a été créé, le rôle joué par les comités parlementaires et les députés dans le processus législatif a été élargi, et des mesures préliminaires ont été prises au chapitre de la nomination des premiers dirigeants des sociétés d'État ainsi que des juges de la Cour suprême du Canada, afin de rendre le processus plus transparent et d'obliger les responsables de ces nominations à rendre davantage compte de leurs choix. Par ailleurs, le BCP a soutenu la mise en œuvre du processus d'examen parlementaire des nominations à des postes clés, afin que les citoyens soient convaincus que seules les personnes les plus aptes à servir le bien commun sont nommées au sein des institutions publiques.

Le BCP a également pris une série de mesures dans le cadre d'un exercice diagnostique visant à examiner les aspects généraux du « déficit démocratique » ainsi qu'à mieux en comprendre les causes fondamentales. Quatre tables rondes ont été tenues d'un bout à l'autre du pays, une cinquième étant prévue pour juin 2005, et des recherches ont été menées sur certains enjeux de la réforme démocratique comme la culture civique, le rôle des bureaux de circonscription et les

---

<sup>20</sup> Peut être consulté à l'adresse :

[http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=publications&doc=dr-rd/dr-rd\\_f.htm](http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=publications&doc=dr-rd/dr-rd_f.htm)

fondements des partis politiques. Un premier *Rapport annuel sur la réforme démocratique* a été soumis au Parlement en juin 2005 pour le mettre au courant des réalisations accomplies dans ce domaine.

### ***Réglementation intelligente***

Le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente a été créé en mai 2003 par suite de l'engagement pris dans le discours du Trône de 2002 d'offrir une perspective de l'extérieur et des conseils experts sur les questions de réglementation concernant la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que notre patrimoine naturel, et sur la stratégie à adopter en matière de réglementation au XXI<sup>e</sup> siècle. Le BCP a fourni des services de secrétariat au Comité qui, pendant 15 mois, a effectué des recherches approfondies et organisé des consultations et des rencontres sur l'état du régime canadien de réglementation. En septembre 2004, le Comité a fait connaître ses recommandations dans un rapport intitulé *La réglementation intelligente : Une stratégie réglementaire pour le Canada*<sup>21</sup>. Ce document, combiné aux autres commentaires et propositions reçus, aidera le gouvernement à appliquer de façon cohérente et coordonnée les principes de la réglementation intelligente.

En mars 2005, le BCP a déposé un document intitulé *La réglementation intelligente : Rapport sur les initiatives et les projets*, premier d'une série de rapports destinés à faire le point sur les initiatives en cours ou à venir<sup>22</sup>. Ce rapport présente un survol de ce qu'est la réglementation intelligente, de ce que la réforme de la réglementation entraînera pour les Canadiens, ainsi que des mesures que le gouvernement compte adopter pour procéder à cette réforme. Il résume également les initiatives lancées par différents ministères à la lumière des objectifs généraux que s'est fixés le gouvernement.

Le gouvernement renforce actuellement la gestion de la réglementation en ce qui a trait aux politiques, aux outils et aux processus, ainsi qu'à la collectivité de la réglementation requise pour assurer le maintien d'une réglementation de grande qualité et améliorer la coordination et la collaboration au sein du gouvernement fédéral et avec les autres gouvernements. Dans les prochaines éditions de ce rapport, on trouvera une description des nouvelles initiatives et un compte rendu de l'état d'avancement des initiatives existantes. Malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour mettre au point et appliquer des réformes qui permettront au Canada de mieux protéger la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement, et d'accroître la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux.

### ***Examen des dépenses gouvernementales***

Parallèlement aux mesures prévues dans le Budget 2004, le gouvernement annonçait la création du Comité du Cabinet chargé de l'examen des dépenses (CCED). Celui-ci avait pour mandat de procéder à un examen rigoureux de l'utilité et du rendement des dépenses fédérales ainsi que de l'excellence du processus décisionnel, et de soumettre ses recommandations au Premier ministre en prévision du Budget 2005. Le BCP a fourni soutien et conseils au Comité pendant ses travaux.

Pendant quatre mois, le Comité a passé en revue les dépenses fédérales de façon détaillée et ascendante, par activité gouvernementale (examen horizontal), puis par ministère. Les mesures recommandées par les ministres transformeront les façons de faire du gouvernement et se

---

<sup>21</sup> Peut être consulté à l'adresse : [www.pco-bcp.gc.ca/smartreg-regint/fr/index.html](http://www.pco-bcp.gc.ca/smartreg-regint/fr/index.html).

<sup>22</sup> Peut être consulté sur le site officiel de la réglementation à l'adresse : <http://www.regulation-reglementation.gc.ca>.

traduiront par des économies de près de 11 milliards de dollars en cinq ans. Le Budget 2005 intègre les résultats de l'examen du CCED.

Plus précisément :

- les achats gouvernementaux seront rationalisés, regroupés et plus efficaces;
- la gestion des biens dans la fonction publique se conformera de plus en plus aux principes de gestion modernes;
- la prestation des services et des programmes fédéraux sera améliorée grâce à l'instauration d'un guichet unique, assuré par la mise en œuvre de Service Canada;
- les ministères s'assureront de l'efficacité de leurs programmes et veilleront autant que possible à réduire au maximum les frais généraux, tout en améliorant si possible la quantité ou la qualité des services. Les programmes reconnus inutiles seront éliminés;
- les investissements nécessaires à la réalisation des changements visés seront effectués. Ils sont pris en compte dans les possibilités d'économies relevées;
- les recommandations du Comité de l'examen des dépenses seront mises en œuvre par le Conseil du Trésor.

<p><b>Résultat R-5 : Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme stratégique.</b></p>
--

Voici un résumé de l'apport du BCP à l'élaboration et à la coordination du programme d'action du gouvernement.

### ***Recherche sur les questions stratégiques à moyen terme***

En 2004-2005, le Projet de recherche sur les politiques (PRP) a réalisé des progrès considérables dans ses cinq projets interministériels consacrés à des dossiers stratégiques à moyen terme<sup>23</sup> :

- *Vieillessement de la population et flexibilité des parcours de vie* – En juillet 2004, le PRP a déposé un rapport faisant état des vues des Canadiens sur la flexibilité des parcours de vie et sur le vieillissement de la population, à partir des propos tenus au sein de groupes de réflexion<sup>24</sup>. Il a présenté un document novateur sur l'adoption d'une approche de la politique sociale fondée sur le parcours de vie, d'abord à l'assemblée annuelle de l'International Institute for Social Policy de l'Université Queen's en août 2004, puis lors de sa Conférence nationale de recherche sur les politiques, en décembre 2004.

---

<sup>23</sup> En 2004-2005, les ressources du Projet de recherche sur les politiques étaient rattachées au Résultat stratégique n° 2, mais sont intégrés dans le présent document au Résultat stratégique n° 1, conformément à la nouvelle structure de l'AAP. On trouvera de plus amples renseignements à la section IV, « Autres sujets d'intérêt ».

<sup>24</sup> Ce rapport du PRP, de même que tous les autres documents similaires et les délibérations des conférences peuvent être consultés sur le site de l'organisme à l'adresse suivante : <http://recherchepolitique.gc.ca/page.asp?pagenm=root&langcd=F>.

- *Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion* – L'équipe responsable du projet a terminé son étude des risques et possibilités à moyen terme et de leurs répercussions sur les politiques fédérales, ainsi que son cadre analytique concernant les points de rencontre de la pauvreté et de l'exclusion. Trois aspects ont été examinés : le rôle de l'économie sociale dans la réinsertion des exclus, les facteurs associés au travail précaire et aux petits salariés, ainsi que l'abordabilité du logement et l'itinérance.
- *Le capital social comme instrument de politique publique* – En 2004-2005, en plus de se pencher sur les outils de mesure utilisés dans la recherche sur le capital social, le PRP a préparé huit études thématiques visant à démontrer comment une approche fondée sur le capital social peut s'avérer utile dans certains secteurs du domaine des politiques.
- *Liens nord-américains* – Un symposium consacré à la coopération canado-américaine en matière de réglementation a eu lieu en octobre 2004. Dans la foulée de la publication du rapport du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et de la mise en œuvre d'initiatives découlant de ses recommandations, le PRP a entrepris de nouvelles recherches destinées à éclairer la mise au point du Système d'élaboration et d'application des règlements (SEAR) ainsi qu'à faciliter l'identification des aspects prioritaires de la coopération entre le Canada et les États-Unis. Le document intitulé *Vers l'union douanière* passe en revue la portée et les implications d'une harmonisation des tarifs douaniers entre les deux pays et de l'élimination des règles d'origine de l'ALÉNA.
- *Développement durable : Un regard neuf sur la gestion de l'eau douce* – Ce symposium d'experts tenu en juin 2004 a permis une clarification de l'importance et les limites des instruments économiques comme l'établissement des prix et les marchés pour la gestion de la demande d'eau.

Les projets de recherche en politiques ont notamment pour but de mettre à profit le savoir des experts ministériels et de ceux de l'extérieur grâce à l'établissement de partenariats et la création de réseaux. Les ministères participant à ces projets utilisent les connaissances nouvellement acquises pour enrichir les conseils donnés aux décideurs. Les initiatives suivantes de mise en commun de l'information et de transfert des connaissances ont été lancées en 2004-2005 :

- *Conférence nationale de recherche sur les politiques* – En décembre 2004, le PRP a organisé, sous le thème « Exploration de nouvelles approches en matière de politique sociale », une conférence qui a connu un succès considérable et qui mettait en lumière les résultats de trois de ses projets consacrés à la politique sociale.
- *Table ronde de recherche sur les politiques* – La table ronde parrainée par le PRP et le CRSH demeure le principal mécanisme de recours aux experts de l'extérieur et de transmission de l'information aux cadres supérieurs chargés des politiques.
- *Symposiums* – Trois symposiums ont été consacrés en 2004-2005 aux problèmes sociaux, économiques et juridiques que posent la génomique, la coopération canado-américaine en matière de réglementation et l'utilisation d'instruments économiques pour gérer la demande d'eau.

Le PRP dispose de divers moyens – le périodique *Horizons*, des conférences thématiques, des ateliers, des tables rondes – pour transmettre l'information aux analystes des politiques, qu'ils soient au gouvernement ou ailleurs, afin que cette information soit prise en compte dans leurs propres initiatives.

### ***Planification à moyen terme***

Après le scrutin fédéral du 28 juin 2004, le BCP a joué un rôle clé dans la promotion du programme d'action présenté par le gouvernement dans le discours du Trône d'octobre 2004. Ce programme d'action portait sur une foule d'enjeux décrits tout au long du présent document. Chacun nécessite une intervention concertée des gouvernements en cause, et, dans bien des cas, du secteur privé, ainsi qu'un degré élevé d'intégration des différents secteurs de politiques.

De nouveaux comités de sous-ministres ont été constitués afin de renforcer les capacités stratégiques à tous les niveaux de l'administration fédérale. La nouvelle structure est formée d'un Comité de coordination des sous-ministres (CCSM) et de six nouveaux comités : langues officielles; environnement et développement durable; prospérité économique; justice, sécurité et droits de la personne; inclusion sociale; affaires internationales.

Ce mécanisme consultatif au niveau des sous-ministres aide le Cabinet et ses comités à bien gérer le programme d'action du gouvernement. À cet égard, l'appui du BCP au Comité des opérations au chapitre de la coordination et de la mise en œuvre au quotidien de ce programme – orientations, planification parlementaire, gestion des dossiers urgents, communications – a joué un rôle important dans l'équilibre des opérations et la coordination horizontale du travail de réflexion au sein de la structure des comités et du BCP.

Le Projet de recherche sur les politiques s'est mieux intégré aux priorités et au processus de planification du BCP au cours de l'année écoulée. Il continue de renforcer les capacités du gouvernement fédéral en matière d'élaboration des politiques grâce à des mécanismes comme le Groupe de production de données pour la recherche sur les politiques.

<b>Résultat R-6 : Le développement général de la fonction publique est encouragé.</b>
---

Voici un résumé des principales réalisations du BCP à cet égard :

#### ***Perfectionnement en leadership***

Afin d'élever davantage et de maintenir le niveau d'excellence en matière de leadership, le BCP a mis en place des services de soutien du mieux-être personnel et professionnel des sous-ministres et des sous-ministres délégués. De plus, un programme d'orientation comprenant un volet mentorat a été mis sur pied afin de favoriser le développement du leadership et l'intégration des nouveaux sous-ministres et administrateurs généraux.

Par ailleurs, le BCP a renforcé le Programme de gestion du rendement afin de mesurer plus efficacement le rendement de chacune des personnes nommées par décret par rapport aux objectifs qui leur sont fixés à l'appui du programme d'action du gouvernement.

Le gouvernement a annoncé la création d'un programme de bourses du Premier ministre, visant à favoriser les échanges entre les cadres supérieurs de la fonction publique et ceux des autres secteurs de notre société, de manière à leur permettre de mieux se comprendre et de mettre en commun leurs talents et leurs idées. Le BCP a d'abord fait peu de progrès à l'égard de cette initiative, mais il s'est par la suite repris et a renforcé sa capacité d'offrir le programme.

Sous la direction générale du greffier, en sa qualité de chef de la fonction publique, le BCP a également travaillé avec les autres ministères et organismes gouvernementaux à faire progresser le programme d'action du gouvernement en matière de gestion de la fonction publique, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et du Cadre de responsabilisation de gestion.

## Résultat stratégique 2 – Soutien des commissions d'enquête

*Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement.*

### Introduction

Comme en fait état l'introduction à la section consacrée au premier résultat stratégique, les progrès réalisés dans les dossiers prioritaires que sont la collaboration horizontale et l'amélioration des pratiques de gestion interne ont également contribué à l'obtention du second résultat.

## Secteur d'activité : Commissions d'enquête, groupes de travail et autres

### Sommaire

#### *Ressources financières (en milliers de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
6 879 \$	36 384 \$	28 344\$

#### *Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
41	38	43

L'écart par rapport aux dépenses prévues découle de la création de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (5,9 millions \$) et de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (20,8 millions \$).

### Résultats obtenus

#### *Indicateurs de rendement pour le secteur d'activité « Commissions d'enquête, groupes de travail et autres »*

Résultat obtenu	Indicateur de rendement
<b>R-7</b> Les entités indépendantes reçoivent le soutien administratif dont elles ont besoin. (28 344 \$ et 43 ETP)	<ul style="list-style-type: none"><li>Compte rendu détaillé de l'appui offert aux entités indépendantes, y compris, au besoin, des renseignements quantitatifs.</li></ul>

Fait à noter, le présent document se limite strictement au rôle de soutien que le BCP joue auprès des commissions d'enquête, groupes de travail et autres. Ces entités étant de nature indépendante, il ne donne aucune information concernant leur mandat, leurs travaux, leurs priorités ou leur rendement. On consultera pour cela le site Web de chacune (donné ci-après).

Dans les cas où le Premier ministre a été désigné en tant que ministre compétent, les commissions d'enquête, groupes de travail et autres bénéficient du soutien administratif du BCP, lequel prend immédiatement les dispositions nécessaires (locaux, aménagement, matériel) pour que les travaux s'effectuent sans délai.

Le BCP veille également à ce que les commissions d'enquête, groupes de travail et autres reçoivent les conseils et l'appui dont ils ont besoin en matière de recrutement, de services

d'acquisition, d'attribution des marchés de services, de finances, d'accès aux ressources financières, de gestion des dossiers, de subventions salariales, d'affichage des transcriptions officielles sur Internet, de traduction, de soutien de sécurité, et de soutien informatique.

Chaque commission, groupe de travail ou autre rassemble de l'information et présente ses rapports suivant les modalités énoncées dans son mandat, ou entreprend des études ou d'autres projets indépendants. En 2004-2005, on comptait quatre commissions :

#### ***Commission des revendications des Indiens***

Le rôle de la Commission des revendications des Indiens, créée en 1991, est toujours d'aider les membres des Premières nations et le gouvernement du Canada pour le règlement des revendications territoriales particulières. La Commission joue un rôle quasi judiciaire et offre un mécanisme d'appel pour l'examen des décisions du gouvernement sur les revendications faites par les Premières nations. Depuis le 20 juillet 2004, la Commission relève officiellement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pour de plus amples renseignements, on consultera le site de la Commission à l'adresse [www.indianclaims.ca](http://www.indianclaims.ca).

#### ***Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à l'affaire Maher Arar***

Cette commission a pour mandat de faire enquête et rapport sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, ainsi que de recommander certaines mesures jugées souhaitables relativement à un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada au chapitre de la sécurité nationale. Aucune date n'a été fixée pour la présentation du rapport de la Commission au gouverneur en conseil. Par souci de préserver le caractère confidentiel de renseignements touchant la sécurité nationale, la plus grande partie des audiences de la Commission ont eu lieu à huis clos, le public ayant été admis à huit séances seulement en 2004-2005. Pour de plus amples renseignements, on consultera le site Web de la Commission à l'adresse [www.ararcommission.ca](http://www.ararcommission.ca).

#### ***Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires***

Cette commission a pour mandat de faire enquête et rapport sur des questions soulevées, directement ou indirectement, dans le *Rapport de la vérificatrice générale* de novembre 2003 concernant le programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada, ainsi que de recommander des mesures visant à éviter que ce programme et ces activités ne soient mal gérés à l'avenir. Aucune date n'a été fixée pour la présentation de son rapport au gouverneur en conseil. En 2004-2005, la Commission a tenu 91 audiences publiques. Pour de plus amples renseignements, on consultera son site Web à l'adresse [www.gomery.ca](http://www.gomery.ca).

#### ***Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie-Bathurst***

Cette commission a été constituée par décret (CP 2004-1196, en date du 19 octobre 2004) en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes*. Elle a pour mandat d'examiner les circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie-Bathurst, au Nouveau-Brunswick, et de faire des recommandations quant aux modifications à apporter au décret de représentation de 2003 concernant les paroisses d'Allardville et de Bathurst. Elle a soumis son rapport final à Son Excellence la gouverneure générale le 9 décembre 2004 (CP 2004-1516). On peut

consulter le document au site Web du Bureau du Conseil privé à l'adresse [www.pco-bcp.gc.ca](http://www.pco-bcp.gc.ca) (voir « Commissions d'enquête »).



## **Section III**

# **Renseignements supplémentaires**



# Renseignements sur l'organisation

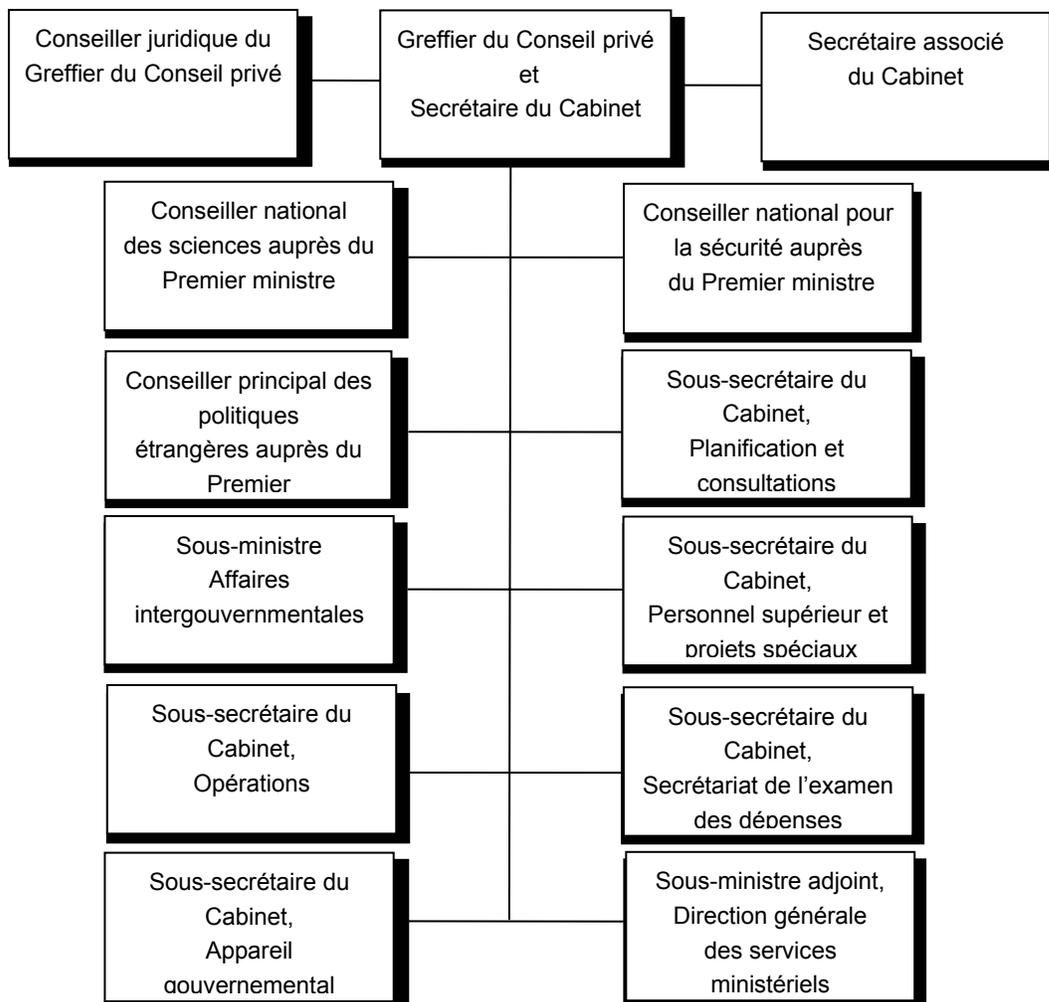
On trouvera dans les paragraphes et l'organigramme suivants un aperçu de la structure de gouvernance du Bureau du Conseil privé.

## Le Ministère

Sous la direction du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, le Bureau du Conseil privé (BCP) relève directement du Premier ministre. Il tient lieu de secrétariat auprès du Cabinet et apporte au Premier ministre le soutien de la fonction publique pour tout ce qui touche les politiques gouvernementales et les questions d'ordre opérationnel, y compris la gestion de la fédération et les affaires constitutionnelles.

La figure 2 ci-dessous est un organigramme du BCP. On trouvera d'autres renseignements sur les rôles et fonctions du Ministère dans le site Web, à l'adresse [www.pco-bcp.gc.ca](http://www.pco-bcp.gc.ca).

*Figure 2 – Organigramme du BCP*



## Résultats stratégiques

Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, en sa qualité de dirigeant du Ministère, est le principal responsable de l'obtention du premier résultat stratégique – *Le plan d'action du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné et le gouvernement lui-même est structuré de manière à répondre efficacement aux besoins des Canadiens*. Le Comité de direction qui seconde le greffier à cet égard constitue l'organe décisionnel du BCP. Le sous-ministre adjoint, Services ministériels, en sa qualité d'agent financier supérieur, ainsi que le directeur des Services financiers, en sa qualité d'agent financier supérieur à temps plein, fournissent soutien, conseils et recommandations concernant tous les aspects de l'administration financière du Ministère.

Le second résultat stratégique – *Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement*<sup>25</sup> – correspond au financement des commissions d'enquête constituées pour faire des recommandations sur des questions précises, ainsi que des groupes de travail qui doivent demeurer indépendants du gouvernement tout en recevant du Ministère les services administratifs dont ils ont besoin.

En raison de leur indépendance, et pour des raisons administratives, les **commissions d'enquête** constituées en vertu de la *Loi sur les enquêtes* sont rattachées au BCP, mais leurs dépenses sont administrées directement et uniquement par leur président ou leur commissaire. La *Loi sur la gestion des finances publiques* leur donne le statut de ministère, ce qui signifie que l'administration de leurs finances est assujettie aux mêmes mesures de contrôle que celles qui s'appliquent à tous les ministères gouvernementaux. En outre, même si les commissaires sont habilités à retenir les services de quiconque leur apparaît apte à faciliter leurs travaux, y compris des conseillers juridiques, le traitement versé à ces personnes doit être préalablement approuvé par le Conseil du Trésor. Un président est habituellement désigné pour administrer les **groupes de travail**, dont il doit rendre compte de toutes les activités. Les politiques et les lignes directrices du Conseil du Trésor régissent l'administration des groupes de travail et de toutes les autres entités de même nature.

## Secteurs d'activité

### *Cabinet du Premier ministre*

Le Premier ministre a la responsabilité et doit rendre compte des dépenses imputées à son cabinet, qu'elles aient été engagées par lui ou en son nom. Il est secondé par son chef de cabinet pour l'administration du budget du CPM.

---

<sup>25</sup> Le libellé du second résultat stratégique du RPP 2004-2005 a été modifié afin de mieux rendre compte du but de l'organisation.

### ***Cabinets de ministres***

Chaque ministre a la responsabilité et l'obligation de rendre compte des dépenses imputées à son cabinet, qu'elles aient été engagées par lui ou en son nom. Souvent, il demande l'aide de son chef de cabinet pour l'administration de son budget.

### ***Secrétariats et conseillers***

Le greffier est responsable et doit rendre compte des dépenses imputées à ce secteur d'activité. Il est secondé à cet égard par une équipe de cadres supérieurs.

### ***Commissions d'enquête, groupes de travail et autres***

Les commissaires sont responsables de tous les aspects de la gestion de la commission à laquelle ils ont été nommés. Pour les questions budgétaires, ils s'appuient sur le directeur exécutif ou le titulaire d'un poste équivalent.

Un président est habituellement désigné pour administrer les groupes de travail ou les autres entités de même nature, et doit rendre compte de leurs activités. Pour les questions budgétaires, il s'appuie sur le directeur exécutif ou le titulaire d'un poste équivalent.

En 2004-2005, ce secteur d'activité regroupait :

- la Commission des revendications des Indiens<sup>26</sup>;
- la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar;
- la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires;
- la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie-Bathurst.

---

<sup>26</sup> Toutes les responsabilités relatives au soutien de cette commission ont été transférées au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 20 juillet 2004.

# Tableaux

La présente section donne un aperçu du rendement et de l'utilisation des ressources au BCP à l'aide de tableaux élaborés à partir des résultats stratégiques et de la nouvelle Architecture des activités de programmes (AAP) créée en 2004-2005 pour soutenir l'initiative pangouvernementale dirigée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. On trouvera les tableaux de concordance à la section IV.

En 2004-2005, les tableaux financiers suivants étaient applicables aux activités du BCP :

Tableau 2	Crédits votés et postes législatifs
Tableau 3	Comparaison des dépenses totales prévues et réelles
Tableau 4	Coût net pour le Ministère
Tableau 5	Utilisation des ressources par activité
Tableau 6	Besoin en ressources par direction
Tableau 7	Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
Tableau 8	Détails concernant les programmes de paiements de transfert
Tableau 9	Frais d'utilisation
Tableau 10	Initiatives horizontales
Tableau 11	Réponse aux comités parlementaires, vérifications et évaluations

## Tableau 2 — Crédits votés et postes législatifs

Le présent tableau explique la façon dont le Parlement vote les crédits qui seront alloués au BCP. Les autorisations totales comprennent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.

(en milliers de dollars)

Crédit	2004-2005				
	Total du budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles	
<b>Bureau du Conseil privé</b>					
1	Dépenses de fonctionnement	111 230,8	135 261,9	158 430,0	<b>145 963,5</b>
5	Subventions et contributions	15 597,0	29 459,5	6 123,9	<b>4 605,7</b>
(S)	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	143,0	143,0	143,1	<b>143,1</b>
(S)	Président du Conseil privé – Traitement et allocation pour automobile	70,0	70,0	69,7	<b>69,7</b>
(S)	Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	70,0	70,0	69,8	<b>69,8</b>
(S)	Ministres sans portefeuille ou ministres d'État – Allocation pour automobile	28,0	28,0	18,9	<b>18,9</b>
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 595,0	16 659,4	13 636,0	<b>13 636,0</b>
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens surplus de la Couronne	0,0	-	42,8	<b>25,0</b>
(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0,0	0,0	1,8	<b>1,8</b>
<b>Total pour le ministère</b>		<b>141 733,8</b>	<b>181 691,8</b>	<b>178 536,0</b>	<b>164 533,5</b>

### *Écart entre le total du Budget principal des dépenses et le total des autorisations :*

L'augmentation de 36,8 millions \$ s'explique par les éléments suivants :

- création de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (26,6 millions \$);
- mise sur pied de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (9,4 millions \$);
- transfert des responsabilités de Communication Canada (10,6 millions \$);
- report des budgets de fonctionnement (5,0 millions \$);
- ressources reçues en appui du Projet de recherche sur les politiques et le Programme de formation en recherche sur les politiques (2,9 millions \$);
- initiatives concernant la sécurité publique et l'antiterrorisme lancées dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 (1,9 million \$);
- Secrétariat de la réforme démocratique (0,8 million \$).

Elle est compensée par :

- le transfert du Secrétariat des affaires autochtones (14,7 millions \$) et de la Commission des revendications des Indiens (5,1 millions \$) à Affaires indiennes et du Nord Canada;
- le transfert du Secrétariat des villes au Bureau de l'infrastructure du Canada (0,6 million \$).

***Écart entre le total des dépenses prévues et le total des autorisations :***

L'augmentation de 23,2 millions \$ du crédit 1 s'explique principalement par les éléments suivants :

- hausse des ressources à l'appui de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (25,8 millions \$);
- hausse des ressources à l'appui de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (7,9 millions \$).

Elle est compensée par :

- le transfert des ressources du Secrétariat des affaires autochtones à Affaires indiennes et du Nord Canada (3,7 millions \$);
- le transfert de la Commission des revendications des Indiens à Affaires indiennes et du Nord Canada (5,1 millions \$);
- le transfert du Secrétariat des villes à Infrastructure du Canada (0,6 million \$).

La baisse de 23,3 millions \$ du crédit 5 s'explique par :

- le transfert des ressources du Secrétariat des affaires autochtones (25,3 millions \$).

Elle est compensée par :

- l'augmentation de l'aide financière aux intervenants pour la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (0,8 million \$);
- l'augmentation de l'aide financière aux intervenants pour la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (1,2 million \$).

### Tableau 3 — Comparaison des dépenses totales prévues et réelles (y compris les ETP)

Le présent tableau offre une comparaison entre le Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles pour 2004-2005, de même que les dépenses réelles des années précédentes.

(en milliers de dollars)

Activités	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			Total des dépenses réelles
			Total du budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	
Cabinet du Premier ministre	13 790.2	14 003.8	16 964.7	17 302.6	17 384.6	17 261.8
Cabinets de ministres	11 100.1	11 573.4	11 585.8	11 867.0	12 116.1	13 129.7
Secrétariats et conseillers						
<i>Bureau du Conseil privé</i>	94 065.0	100 703.2	103 202.3	142 541.2	106 314.5	99 908.4
<i>Projet de recherche sur les politiques</i>	5 798.6	5 522.2	3 102.3	3 102.3	6 336.6	5 889.9
	99 863.6	106 225.4	106 304.6	145 643.5	112 651.1	105 798.3
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	13 202.8	6 414.6	6 878.7	6 878.7	36 384.2	28 343.7
<b>Dépenses nettes prévues</b>	<b>137 956.7</b>	<b>138 217.2</b>	<b>141 733.8</b>	<b>181 691.8</b>	<b>178 536.0</b>	<b>164 533.5</b>
Moins: Revenus non disponibles	(972.6)	(532.0)	-	(532.0)	(922.6)	(922.6)
Plus: Coût des services reçus à titre gracieux	17 061.8	12 552.3	-	18 595.0	19 924.8	19 924.8
<b>Coût net pour le ministère</b>	<b>154 045.9</b>	<b>150 237.5</b>	<b>141 733.8</b>	<b>199 754.8</b>	<b>197 538.2</b>	<b>183 535.7</b>
<b>Equivalents Temps Plein</b>	<b>938</b>	<b>938</b>	<b>977</b>	<b>1,128</b>	<b>1,099</b>	<b>1,026</b>

#### *Explication de l'écart important entre les dépenses prévues et les dépenses réelles*

L'écart concernant les dépenses prévues sous Cabinets des ministres est principalement dû au fait que le poste de leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes relève maintenant du BCP.

L'écart concernant les dépenses prévues sous Secrétariats et conseillers reflète le transfert du Secrétariat des villes (0,6 million \$) et du Secrétariat des affaires autochtones (29,0 millions \$). Une somme de 6,0 millions \$ a également été ajoutée aux dépenses prévues pour la Politique de sécurité nationale – Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM). Pour faciliter l'administration de ces fonds, le BCP a transféré les ressources allouées au fonctionnement du CIEM au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

Dans le RPP 2004-2005, l'affectation de ressources additionnelles (1,6 million \$) au Projet de recherche sur les politiques a été refusée. Ces ressources ont donc été attribuées aux activités régulières du PRP, et pour éliminer progressivement le programme de formation en recherche sur les politiques (PFRP).

La Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires et la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar ont été créées à la suite du RPP 2004-2005, elles n'étaient donc pas incluses dans le total des dépenses prévues. L'écart concernant les dépenses réelles est principalement dû :

- à la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (20,8 millions \$);
- à la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar (5,9 millions \$).

***Explication de l'écart important entre les autorisations totales et les dépenses réelles***

L'écart majeur entre les autorisations totales et les dépenses réelles en 2004-2005 est principalement lié aux surplus des commissions d'enquête (Arar, 3,3 millions \$; Gomery, 5,0 millions \$). Cette différence s'explique par les retards concernant les audiences et par la difficulté à évaluer le coût de la traduction, les coûts juridiques liés aux poursuites et aux autres coûts de fonctionnement compte tenu de la complexité des Commissions.

## Tableau 4 — Coût net pour le Ministère

Le coût net pour le BCP indiqué dans ce tableau est le résultat de l'addition du coût des services reçus à titre gracieux d'autres ministères et de la soustraction des revenus non disponibles.

	(en milliers de dollars)
	<b>2004-2005</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>164 533,5</b>
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	12 183,4
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	6 513,7
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	10,7
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	<u>1 217,0</u>
	19 924,8
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	<i>(922,6)</i>
<b>Coût net pour le Ministère 2004-2005</b>	<b>183 535,7</b>

## Tableau 5 — Utilisation des ressources par activité

Ce tableau donne un aperçu des ressources allouées à chaque activité.

(en milliers de dollars)				
Activités	Fonction- nement	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Total des dépenses nettes
<b>Cabinet du Premier ministre (Budget principal des dépenses)</b>				
(dépenses prévues)	16 964,7	0,0	16 964,7	16 964,7
<i>(autorisations totales)</i>	17 302,6	0,0	17 302,6	17 302,6
<b>(Total des dépenses réelles)</b>	<b>17 384,6</b>	<b>0,0</b>	<b>17 384,6</b>	<b>17 384,6</b>
<b>Cabinets de ministres (Budget principal des dépenses)</b>				
(dépenses prévues)	11 585,8	0,0	11 585,8	11 585,8
<i>(autorisations totales)</i>	11 867,0	0,0	11 867,0	11 867,0
<b>(Total des dépenses réelles)</b>	<b>12 116,1</b>	<b>0,0</b>	<b>12 116,1</b>	<b>12 116,1</b>
<b>Secrétariats et conseillers (Budget principal des dépenses)</b>				
(dépenses prévues)	90 707,6	15 597,0	106 304,6	106 304,6
<i>(autorisations totales)</i>	116 184,0	29 459,5	145 643,5	145 643,5
<b>(Total des dépenses réelles)</b>	<b>108 501,6</b>	<b>4 149,5</b>	<b>112 651,1</b>	<b>112 651,1</b>
<b>Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (Budget principal des dépenses)</b>				
(dépenses prévues)	6 878,7	0,0	6 878,7	6 878,7
<i>(autorisations totales)</i>	6 878,7	0,0	6 878,7	6 878,7
<b>(Total des dépenses réelles)</b>	<b>34 409,8</b>	<b>1 974,4</b>	<b>36 384,2</b>	<b>36 384,2</b>
<b>Total (Budget principal des dépenses)</b>				
(dépenses prévues)	126 136,8	15 597,0	141 733,8	141 733,8
<i>(autorisations totales)</i>	152 232,3	29 459,5	181 691,8	181 691,8
<b>(Total des dépenses réelles)</b>	<b>172 412,1</b>	<b>6 123,9</b>	<b>178 536,0</b>	<b>178 536,0</b>
<b>(Total des dépenses réelles)</b>	<b>159 927,8</b>	<b>4 605,7</b>	<b>164 533,5</b>	<b>164 533,5</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>				
<b>Recettes non disponibles (dépenses prévues)</b>				(532,0)
<i>(autorisations totales)</i>				(922,6)
<b>(Réelles)</b>				<b>(922,6)</b>
<b>Coût des services offerts par d'autres ministères (dépenses prévues)</b>				18 595,0
<i>(autorisations totales)</i>				19 924,8
<b>(Réelles)</b>				<b>19 924,8</b>
<b>Coût net du programme (dépenses prévues)</b>				<b>199 754,8</b>
<i>(autorisations totales)</i>				197 538,2
<b>(Réelles)</b>				<b>183 535,7</b>

## Tableau 6 — Besoins en ressources par direction

(en milliers de dollars)

2004-2005					
Organisation	Cabinet du Premier ministre	Cabinets des ministres	Secrétariats et conseillers	Commissions, groupes de travail et autres	Total
<b>Cabinet du Premier ministre</b>					
Budget principal des dépenses	16 964.7				16 964.7
Dépenses prévues	17 302.6				17 302.6
<i>Autorisation totales</i>	<i>17 384.6</i>				<i>17 384.6</i>
Dépenses réelles	17 261.8				17 261.8
<b>Cabinets des ministres</b>					
<b>Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada</b>					
Budget principal des dépenses		3 609.2			3 609.2
Dépenses prévues		3 703.9			3 703.9
<i>Autorisation totales</i>		<i>3 791.9</i>			<i>3 791.9</i>
Dépenses réelles		3 611.8			3 611.8
<b>Leader du gouvernement à la Chambre des communes</b>					
Budget principal des dépenses		3 495.0			3 495.0
Dépenses prévues		3 586.8			3 586.8
<i>Autorisation totales</i>		<i>3 671.9</i>			<i>3 671.9</i>
Dépenses réelles		3 958.0			3 958.0
<b>Leader du gouvernement au Sénat</b>					
Budget principal des dépenses		3 609.2			3 609.2
Dépenses prévues		3 703.9			3 703.9
<i>Autorisation totales</i>		<i>3 792.0</i>			<i>3 792.0</i>
Dépenses réelles		3 164.9			3 164.9
<b>Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes</b>					
Budget principal des dépenses		0.0			0.0
Dépenses prévues		0.0			0.0
<i>Autorisation totales</i>		<i>0.0</i>			<i>0.0</i>
Dépenses réelles		1 658.4			1 658.4
<b>Ministres d'États</b>					
Budget principal des dépenses		872.4			872.4
Dépenses prévues		872.4			872.4
<i>Autorisation totales</i>		<i>860.3</i>			<i>860.3</i>
Dépenses réelles		736.6			736.6
<b>Secrétariats et conseillers</b>					
<b>Bureau du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet</b>					
Budget principal des dépenses			2 952.7		2 952.7
Dépenses prévues			3 021.6		3 021.6
<i>Autorisation totales</i>			<i>3 334.2</i>		<i>3 334.2</i>
Dépenses réelles			3 170.5		3 170.5
<b>Conseiller national en matière de sécurité auprès du Premier ministre et secrétaire associé du Cabinet</b>					
Budget principal des dépenses			14 780.3		14 780.3
Dépenses prévues			23 233.9		23 233.9
<i>Autorisation totales</i>			<i>16 618.8</i>		<i>16 618.8</i>
Dépenses réelles			15 999.5		15 999.5
<b>Opérations</b>					
Budget principal des dépenses			14 756.3		14 756.3
Dépenses prévues			15 120.5		15 120.5
<i>Autorisation totales</i>			<i>16 555.4</i>		<i>16 555.4</i>
Dépenses réelles			15 668.5		15 668.5
<b>Plannification et consultation*</b>					
Budget principal des dépenses			17 108.3		17 108.3
Dépenses prévues			26 894.4		26 894.4
<i>Autorisation totales</i>			<i>26 327.9</i>		<i>26 327.9</i>
Dépenses réelles			25 074.0		25 074.0
<b>Conseiller juridique auprès du Greffier du Bureau du Conseil Privé</b>					
Budget principal des dépenses			3 380.8		3 380.8
Dépenses prévues			3 473.2		3 473.2
<i>Autorisation totales</i>			<i>4 542.8</i>		<i>4 542.8</i>
Dépenses réelles			3 648.7		3 648.7
<b>Personnel supérieur et projets spéciaux</b>					
Budget principal des dépenses			4 112.6		4 112.6
Dépenses prévues			4 205.5		4 205.5
<i>Autorisation totales</i>			<i>4 214.3</i>		<i>4 214.3</i>
Dépenses réelles			3 934.4		3 934.4

\* Le Projet de recherche sur les politiques est présenté sous les Secrétariats et conseillers / Plannification et consultation.

## Tableau 6 — Besoins en ressources par direction (suite)

(en milliers de dollars)

2004-2005					
Organisation	Cabinet du Premier ministre	Cabinets des ministres	Secrétariats et conseillers	Commissions, groupes de travail et autres	Total
<b>Appareil gouvernemental</b>					
Budget principal des dépenses			5 949.5		5 949.5
Dépenses prévues			6 913.5		6 913.5
<i>Autorisation totales</i>			<i>7 609.8</i>		<i>7 609.8</i>
Dépenses réelles			6 628.8		6 628.8
<b>Secrétariats des affaires internationales et</b>					
<b>Canada - Etats-Unis</b>					
Budget principal des dépenses			4 184.5		4 184.5
Dépenses prévues			4 274.4		4 274.4
<i>Autorisation totales</i>			<i>3 934.6</i>		<i>3 934.6</i>
Dépenses réelles			3 885.9		3 885.9
<b>Conseiller national en matière de science auprès du Premier ministre</b>					
Budget principal des dépenses			1 755.3		1 755.3
Dépenses prévues			1 799.4		1 799.4
<i>Autorisation totales</i>			<i>1 942.4</i>		<i>1 942.4</i>
Dépenses réelles			1 807.7		1 807.7
<b>Examen des dépenses</b>					
Budget principal des dépenses			347.5		347.5
Dépenses prévues			371.8		371.8
<i>Autorisation totales</i>			<i>1 078.2</i>		<i>1 078.2</i>
Dépenses réelles			909.0		909.0
<b>Affaires Intergouvernementales</b>					
Budget principal des dépenses			36 976.8		36 976.8
Dépenses prévues			56 335.3		56 335.3
<i>Autorisation totales</i>			<i>26 492.7</i>		<i>26 492.7</i>
Dépenses réelles			25 071.3		25 071.3
<b>Commissions d'enquête, groupes de travail et autres</b>					
<b>Commission des revendications particulières des Indiens</b>					
Budget principal des dépenses				6 878.7	6 878.7
Dépenses prévues				6 878.7	6 878.7
<i>Autorisation totales</i>				<i>1 292.3</i>	<i>1 292.3</i>
Dépenses réelles*				1 483.0	1 483.0
<b>Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar</b>					
Budget principal des dépenses				0.0	0.0
Dépenses prévues				0.0	0.0
<i>Autorisation totales</i>				<i>9 227.1</i>	<i>9 227.1</i>
Dépenses réelles**				5 946.8	5 946.8
<b>Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires</b>					
Budget principal des dépenses				0.0	0.0
Dépenses prévues				0.0	0.0
<i>Autorisation totales</i>				<i>25 864.8</i>	<i>25 864.8</i>
Dépenses réelles***				20 839.7	20 839.7
<b>Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie-Bathurst</b>					
Budget principal des dépenses				0.0	0.0
Dépenses prévues				0.0	0.0
<i>Autorisation totales</i>				<i>0.0</i>	<i>0.0</i>
Dépenses réelles*				74.2	74.2
<b>TOTAL</b>					
Budget principal des dépenses	16 964.7	11 585.8	106 304.6	6 878.7	141 733.8
Dépenses prévues	17 302.6	11 867.0	145 643.5	6 878.7	181 691.8
<i>Autorisation totales</i>	<i>17 384.6</i>	<i>12 116.1</i>	<i>112 651.1</i>	<i>36 384.2</i>	<i>178 536.0</i>
Dépenses réelles	17 261.8	13 129.7	105 798.3	28 343.7	164 533.5

\* Les dépenses réelles diffèrent des comptes publique 2004-2005 en raison d'ajustements aux régimes d'avantages sociaux des employés (0.3MS).

\*\* - Ce montant n'inclus pas les coûts reliés aux Opérations Juridiques et aux Confidences du Cabinet (0.1MS).

- Les dépenses réelles diffèrent des comptes publique 2004-2005 en raison d'ajustements aux régimes d'avantages sociaux des employés (0.1MS) et des coûts de traduction (0.1MS).

\*\*\* - Ce montant n'inclus pas les coûts reliés à la Coordination - Questions de commandites (0.7MS), aux Opérations Juridiques (0.2MS) et aux Confidences du Cabinet (0.4MS).

- Les dépenses réelles diffèrent des comptes publique 2004-2005 en raison d'ajustements aux régimes d'avantages sociaux des employés (0.1MS), frais d'indemnisation d'avocats (0.9MS) et des coûts de traduction (1.2MS).

## Tableau 7 — Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Les revenus disponibles et non disponibles au BCP sont présentés selon les activités et les sources.

(en milliers de dollars)

	Recettes réelles 2002-2003	Recettes réelles 2003-2004	2004-2005		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
<b>Recettes disponibles</b>					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Secrétariats et conseillers	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes disponibles</b>	-	-	-	-	-
<b>Recettes non disponibles</b>					
Recettes prévues	-	-	-	-	-
Recettes non prévues	972.6	532.0	532.0	922.6	922.6
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>972.6</b>	<b>532.0</b>	<b>532.0</b>	<b>922.6</b>	<b>922.6</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>972.6</b>	<b>532.0</b>	<b>532.0</b>	<b>922.6</b>	<b>922.6</b>

	Recettes réelles 2002-2003	Recettes Réelles 2003-2004	2004-2005		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
<b>Recettes non disponibles</b>					
<b>Cabinet du Premier ministre</b>					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	10.9	-	35.7	19.5	19.5
Produits des ventes	15.7	12.1	1.4	0.7	0.7
	26.6	12.1	37.1	20.2	20.2
	-	-	-	-	-
<b>Secrétariats et conseillers</b>					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	248.2	340.5	304.3	166.6	166.6
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	238.4	131.5	132.0	590.8	590.8
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6.6	36.0	36.0	17.8	17.8
Vente de textes réglementaires en vertu de la <i>Loi sur les textes réglementaires</i>	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9
Produits des ventes	7.5	4.0	14.6	7.3	7.3
Recettes en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	2.4	3.3	3.0	2.2	2.2
Projet de recherche sur les politiques (PRP) -	440.9	0.0	0.0	116.2	116.2
Divers	1.1	3.6	4.0	0.6	0.6
	946.0	519.9	494.9	902.4	902.4
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>972.6</b>	<b>532.0</b>	<b>532.0</b>	<b>922.6</b>	<b>922.6</b>

## Tableau 8 — Détails concernant les programmes de paiements de transferts

Le présent tableau établit les sommes qui ont été allouées, par le BCP, à titre de subventions et de contributions. Toutes les contributions sous Secrétariats et conseillers ont été transférées à Affaires indiennes et du Nord Canada le 20 juillet 2004.

(en millier de dollars)

Activités	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues (a)	Autorisation totales	Dépenses réelles (b)	Variance (a)-(b)
<b>SUBVENTIONS</b>						
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-	-
Secrétariats et conseillers						
Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's	53,0	53,0	53,0	53,0	53,0	0,0
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total des subventions</b>	<b>53,0</b>	<b>53,0</b>	<b>53,0</b>	<b>53,0</b>	<b>53,0</b>	<b>0,0</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>						
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-	-
Secrétariats et conseillers						
Négociations sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones	1 578,3	-	-	-	-	-
Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones	2 865,6	-	-	-	-	-
Forum des fédérations	-	-	-	-	-	-
Programme de contributions de l'interlocuteur fédéral	-	5 597,7	5 494,0	1 093,0	1 093,0	4 401,0
Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain	-	2 134,7	13 563,0	3 003,5	3 003,5	10 559,5
Réponse provisoire au sujet de Powley à la décision de la Cour suprême	-	-	10 350,0	-	-	10 350,0
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres						
Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar	-	-	-	1 200,0	326,6	(326,6)
Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires	-	-	-	774,4	129,6	(129,6)
<b>Total des contributions</b>	<b>4 443,9</b>	<b>7 732,4</b>	<b>29 407,0</b>	<b>6 070,9</b>	<b>4 552,7</b>	<b>24 854,3</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>4 496,9</b>	<b>7 785,4</b>	<b>29 460,0</b>	<b>6 123,9</b>	<b>4 605,7</b>	<b>24 854,3</b>

## Tableau 9 — Frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification						Années de planification		
				Revenu prévu (000\$)	Revenu réel (000\$)	2004-2005 Coût total (000\$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenu prévu (000\$)	Coût total estimatif (000\$)
Frais pour l'inspection et l'obtention de copies de textes réglementaires en vertu de la <i>Loi sur les textes réglementaires</i>	O	Loi sur les textes réglementaires		1,0 \$	0,9 \$	3,1 \$	N/A	N/A	2005-06 2006-07 2007-08	1,0 \$ 1,0 \$ 1,0 \$	3,3 \$ 3,4 \$ 3,4 \$
Frais de traitement des demande d'accès soumis en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	O	Loi sur l'accès à l'information	1992	3,0 \$	2,2 \$	Cadre de travail en développement au SCT	65% des demandes sont complétées à temps	66,3% des demandes ont été complétées à temps	2005-06 2006-07 2007-08	2,2 \$ 2,2 \$ 2,2 \$	Cadre de travail en développement au SCT
			Total (O):	4,0 \$	3,1 \$	3,1 \$			Sous-total: Sous-total: Sous-total: Total	2005-06: 3,2 \$ 2006-07: 3,2 \$ 2007-08: 3,2 \$ 9,6 \$	2005-06: 3,3 \$ 2006-07: 3,4 \$ 2007-08: 3,4 \$ 10,1 \$

## Tableau 10 — Initiatives horizontales

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau du Conseil privé a dirigé l'initiative stratégique suivante :

- Plan d'action pour les langues officielles (ministère responsable).

Pour en apprendre davantage sur cette initiative, consulter le site du Secrétariat du Conseil du Trésor (<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>).

## Tableau 11 — Réponse aux comités parlementaires, vérifications et évaluations

Réponse à la vérificatrice générale

Rapport de novembre 2004

Chapitre 7 : *Le processus suivi pour répondre aux questions des parlementaires inscrites au Feuilleton*

En février 2004, le gouverneur en conseil a demandé à la vérificatrice générale d'effectuer une vérification, conformément au paragraphe 11 de la *Loi sur le vérificateur général* pour étudier les trois questions suivantes, puis faire rapport.

Est-ce que la réponse donnée à la question écrite 37, le 28 janvier 2004, est satisfaisante à la lumière des renseignements que possède le gouvernement?

Est-ce que les nouvelles mesures proposées par le leader du gouvernement à la Chambre des communes, pour la collecte et la diffusion des renseignements portant sur des questions inscrites au Feuilleton, sont suffisantes pour s'assurer que des renseignements adéquats sont fournis aux parlementaires?

Sinon, quelles autres réformes devraient être adoptées; par exemple des changements aux systèmes informatiques du gouvernement?

Le gouvernement a approuvé les recommandations de la vérificatrice générale. Sa réponse peut être consultée à l'adresse suivante :

[www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041107cf.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041107cf.html).

Le BCP a immédiatement mis en œuvre des initiatives visant à améliorer les réponses du gouvernement aux députés et aux sénateurs. Par exemple, il veille à ce que des données regroupées soient compilées par le ministère responsable pour être en mesure de répondre à des questions complexes, et que des notes explicatives y soient incluses pour fournir davantage de contexte. Ces activités correspondent à la priorité du BCP, qui est de favoriser la collaboration horizontale. En 2005-2006, on prévoit mettre en œuvre d'autres initiatives et réformes pour renforcer le processus de préparation des questions inscrites au Feuilleton.



**Section IV**  
**Bureau du Conseil privé**



# Introduction

Dans le présent RMR, l'information sur le rendement, les ressources et les résultats du BCP est présentée selon l'Architecture des activités de programmes (AAP) qui a été élaborée en 2004-2005 en réponse à l'initiative pangouvernementale du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'AAP remplace l'ancienne structure de présentation de rapports qui était fondée sur les secteurs d'activités. Avec l'AAP, les liens entre les activités, les ressources et les résultats sont plus facilement repérables, en comparaison avec l'ancienne structure, qui avait servi à produire le *Rapport 2004-2005 sur les plans et les priorités* (RPP). Une nouvelle AAP a été récemment approuvée par le SCT et servira à produire le RPP de 2006-2007.

Afin de démontrer clairement les modifications apportées à la structure de rapport et pour assurer une cohérence dans les montants présentés dans les tableaux financiers du Budget des dépenses et des Comptes publics de 2004-2005, la présente section fournit les tableaux de concordance suivants :

- Tableau de concordance entre le RPP 2004-2005 et le RMR 2004-2005
- Tableau de concordance entre les priorités clés et les résultats correspondants
- Tableau de concordance entre le RPP et le RMR – Dépenses prévues pour 2004-2005
- Tableau de concordance entre le Budget et le RMR — Budget principal des dépenses 2004-2005
- Tableau de concordance entre les Comptes publics et le RMR — Dépenses réelles 2004-2005

Cette section contient également d'autres sujets d'intérêt :

- Soutien au Premier ministre et aux ministres
- Liste des rapports prévus par la loi
- Pour en savoir davantage

## Tableau de concordance entre le RPP 2004-2005 et le RMR 2004-2005

RPP 20004-2005 (à partir de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation)		RMR 2004-2005 (à partir de l' Architecture des activités de programme)		Changements
Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 2	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 2	
Fonctionnement efficace des mécanismes décisionnels centraux du gouvernement et soutien approprié à cet égard.	Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement.	Le programme de travail du gouvernement au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné, et le gouvernement lui-même est structuré de manière à pouvoir répondre efficacement aux besoins des Canadiens.	Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le résultat stratégique 1 a été reformulé, afin de tenir compte plus adéquatement du but de l'organisation.</li> </ul>
<b>Secteurs d'activités</b> - Cabinet du Premier ministre - Cabinets des ministres - Bureau du Conseil privé - Services ministériels	<b>Secteurs d'activités</b> - Commissions d'enquête, groupes de travail et autres (y compris le Projet de recherche sur les politiques)	<b>Activités</b> - Cabinet du Premier ministre - Cabinets des ministres - Secrétariats et conseillers	<b>Activités</b> - Commissions d'enquête, groupes de travail et autres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les secteurs d'activités ont été renommés activités.</li> <li>● Le soutien fourni aux Services ministériels n'est plus présenté comme un point distinct; ses ressources ont plutôt été affectées à d'autres activités pertinentes.</li> <li>● Le Projet de recherche sur les politiques n'est plus considéré comme une entité indépendante, et il a été intégré aux Secrétariats et conseillers.</li> </ul>

<b>RPP 2004-2005</b> (à partir de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation)		<b>RMR 2004-2005</b> (à partir de l'Architecture des activités de programme)		<b>Changements</b>
<b>Résultats</b> - Programme d'action gouvernementale cohérente. - Réaction rapide et coordonnée aux problèmes émergents. - Fonctionnement efficace et efficient du gouvernement. - Accès rapide au savoir et à l'information institutionnels du BCP.	<b>Résultats</b> - Connaissances et information sur les nouveaux enjeux stratégiques horizontaux. - Transfert efficace des connaissances aux responsables de l'élaboration de politiques. - Des recommandations sur des questions associées au bon gouvernement du Canada sont faites au gouvernement par des commissions indépendantes.	<b>Résultats</b> - Le Cabinet du Premier ministre reçoit les services financiers et le soutien administratif dont il a besoin. - Les cabinets des ministres reçoivent les services financiers et le soutien administratif dont ils ont besoin. - Les programmes décisionnel et législatif du Cabinet bénéficient du soutien nécessaire. - Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés à l'appui de leurs décisions. - Le Cabinet reçoit les conseils avisés sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme stratégique. - Le développement général de la fonction publique est encouragé.	<b>Résultats</b> - Les entités indépendantes reçoivent le soutien administratif dont elles ont besoin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'AAP, il est plus facile d'établir une corrélation entre les activités et les résultats que dans le précédent RPP, où cette corrélation était moins facile à établir.</li> <li>• La nouvelle structure tient compte plus adéquatement et est davantage conforme au rôle fonctionnel du BCP.</li> </ul>
<b>Résultat stratégique 1</b>	<b>Résultat stratégique 2</b>	<b>Résultat stratégique 1</b>	<b>Résultat stratégique 2</b>	
<b>Priorités</b> a) Accent mis sur les grands dossiers stratégiques. b) Gestion améliorée des activités gouvernementales. c) Encourager la collaboration horizontale. d) Renforcer la capacité en matière de politiques. e) Renforcer les pratiques de gestion interne.	<b>Priorités</b> f) Diriger des projets de recherche horizontaux pour soutenir le programme d'action à moyen terme. g) Fournir l'infrastructure nécessaire au soutien de la collaboration dans le contexte de la recherche horizontale. h) Renforcer la capacité fédérale de recherche sur les politiques. i) Charger des commissions d'enquête indépendantes d'examiner des questions associées au bon gouvernement du Canada.	<b>Priorités</b> a) Accent mis sur les grands dossiers stratégiques. b) Gestion efficace du gouvernement. c) Encourager la collaboration horizontale. d) Planification des politiques à moyen terme. e) Renforcement des pratiques de gestion interne.	<b>Priorités</b> f) Appui des commissions d'enquête indépendantes sur des questions importantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les priorités f), g) et h) de 2004-2005 ont été transférées du résultat stratégique 2 au résultat stratégique 1, afin de mieux tenir compte de l'intégration du Projet de recherche sur les politiques aux activités des Secrétariats et des conseillers, et ont été intégrées à la priorité d).</li> <li>• La priorité i) de 2004-2005 est devenue la priorité f) et elle a été reformulée afin de tenir compte plus adéquatement de l'appui fourni au BCP par des entités indépendantes.</li> </ul>

## Tableau de concordance entre les priorités clés et les résultats correspondants

Ce tableau donne la liste des plans et des priorités clés décrits dans le RPP 2004-2005 ainsi que les titres indiquant où le lecteur peut trouver le résultat correspondant.

Résultats et priorités/plan (RPP 2004-2005)	Résultat correspondant de la section II du RMR 2004-2005
<i>Résultat stratégique 1 : Le programme de travail du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné, et le gouvernement lui-même est structuré de manière à pouvoir répondre efficacement aux besoins des Canadiens.</i>	
<b>a) Accent mis sur les grands dossiers stratégiques</b>	
Santé	Résultat 4 – Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés à l'appui de leurs décisions.
Économie du Canada	
Sécurité nationale	
Développement social	
Fédération canadienne	
Environnement	
Relations internationales	
Canadiens autochtones	
Sciences	
Villes et collectivités	
<b>b) Gestion efficace des activités du gouvernement</b>	
Soutien à la transition du nouveau gouvernement	Résultat 3 – Les programmes décisionnel et législatif du Cabinet bénéficient du soutien nécessaire.
Processus du Cabinet	Résultat 4 – Le Premier ministre et les ministres reçoivent des conseils avisés à l'appui de leurs décisions.
Réforme démocratique	
Responsabilisation des ministres et des sous-ministres.	Résultat 6 – Le développement général de la fonction publique est encouragé.
<b>c) Encourager la collaboration horizontale</b>	
Au sein du BCP	Encourager la collaboration horizontale
Avec les ministères et les organismes fédéraux	
Avec les autres gouvernements et les intervenants externes	
Coordination des communications fédérales	

Résultats et priorités/plan (RPP 2004-2005)	Résultat correspondant de la section II du RMR 2004-2005
<b>d) Planification de politiques à moyen terme</b>	
Recherche sur les enjeux stratégiques à moyen terme	Résultat 5 – Le Cabinet reçoit des conseils avisés sur l’élaboration et la mise en œuvre du programme stratégique.
Planification à moyen terme	
<i>Résultat stratégique 1 : Le programme de travail du gouvernement du Canada au chapitre des politiques et des programmes est soigneusement coordonné, et le gouvernement lui-même est structuré de manière à pouvoir répondre efficacement aux besoins des Canadiens.</i>	
<b>e) Renforcer les pratiques de gestion interne</b>	
Rationaliser la structure et les processus du BCP	Renforcer les pratiques de gestion interne
Apprentissage continu et perfectionnement	
Accès rapide au savoir et à l’information	
<i>Résultat stratégique 2 : Les dossiers qui nécessitent une enquête ou qui doivent être approfondis sont confiés à des entités indépendantes du gouvernement.</i>	
<b>f) Appuyer les commissions d’enquête indépendantes</b>	Résultat 7 – Les entités indépendantes reçoivent le soutien administratif dont elles ont besoin. Encourager la collaboration horizontale Renforcer les pratiques de gestion interne

## Tableau de concordance entre le RPP et le RMR — Dépenses prévues pour 2004-2005

( en milliers de dollars)

<b>Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 PAR ACTIVITÉ</b>		<b>Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ</b>				
		Cabinet du Premier ministre	Cabinets des ministres	Secrétariats et conseillers	Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	<b>Total</b>
Cabinet du Premier ministre	7 884,4	7 884,4				7 884,4
Cabinets des ministres	7 446,5		7 446,5			7 446,5
Bureau de Conseil privé	106 957,7			109 33,0*		109 933,0
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	9 981,0				6 878,7*	6 878,7
Services ministériels	49 549,0	9 418,2	4 420,5	35 710,5	-	49 549,2
<b>Total</b>	<b>181 818,6</b>	<b>17 302,6</b>	<b>11 67,0</b>	<b>145 643,5</b>	<b>6 878,7</b>	<b>181 691,8**</b>

\* Le Projet de recherche sur les politiques (3 102,3 \$) a été transféré du secteur des Commissions d'enquête à celui des Secrétariats et conseillers.

\*\* Le Budget principal des dépenses 2004-2005 a été rajusté de 127,0 \$ conformément à une réduction votée par le Parlement.

## Tableau de concordance entre le Budget et le RMR — Budget principal des dépenses 2004-2005

( en milliers de dollars)

Budget des dépenses 2004-2005		Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005				
		PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
PAR ACTIVITÉ		Cabinet du Premier ministre	Cabinets des ministres	Secrétariats et conseillers	Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	Total
Cabinet du Premier ministre	7 884,4	7 884,4				7 884,4
Cabinets des ministres	7 446,5		7 446,5			7 446,5
Bureau du Conseil privé	69 947,9			72 923,2 *		72 923,2
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	9 981,0				6 878,7 *	6 878,7
Services ministériels	46 601,0	9 080,3	4 139,3	33 381,4	-	46 601,0
<b>Total</b>	<b>141 860,8</b>	<b>16 964,7</b>	<b>11 585,8</b>	<b>106 304,6</b>	<b>6 878,7</b>	<b>141 733,8**</b>

\* Le Projet de recherche sur les politiques (3 102,3 \$) a été transféré du secteur des Commissions d'enquête à celui des Secrétariats et conseillers.

\*\* Le Budget principal des dépenses 2004-2005 a été rajusté de 127,0 \$ conformément à une réduction votée par le Parlement

## Tableau de concordance entre les Comptes publics et le RMR — Dépenses réelles 2004 -2005

( en milliers de dollars)

Comptes publics 2004-2005		Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005				
		PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ				
PAR ACTIVITÉ		Cabinet du Premier ministre	Cabinets des ministres	Secrétariats et conseillers	Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	Total
Cabinet du Premier ministre	7 032,2	7 032,2				7 032,2
Cabinets des ministres	7 305,7		7 305,7			7 305,7
Bureau du Conseil privé	69 629,0			69 629,0 *		69 629,0
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	25 970,4				25 970,4 *	25 970,4
Services ministériels	54 596,2	10 229,6	5 824,0	36 169,3	2 373,3	54 596,2
<b>Total</b>	<b>164 533,5</b>	<b>17 261,8</b>	<b>13 129,7</b>	<b>105 798,3</b>	<b>28 343,7</b>	<b>164 533,5</b>

\* Le Projet de recherche sur les politiques (4 893,4 \$) a été transféré du secteur des Commissions d'enquête à celui des Secrétariats et conseillers.

## Soutien au Premier ministre et aux ministres

Les informations suivantes donnent des détails additionnels sur le niveau de soutien fourni au Premier ministre et aux ministres en ce qui concerne la correspondance ministérielle et le niveau de services fournis au Premier ministre en ce qui concerne les déplacements et les événements.

### *Correspondance ministérielle*

Le tableau suivant illustre le volume de la correspondance ministérielle ainsi que l'augmentation des demandes des Canadiens à chaque année.

Les Canadiens communiquent de plus en plus avec le Premier ministre par courrier électronique. Pour traiter cette augmentation du nombre de messages avec les niveaux de ressources actuels, le BCP a apporté plusieurs améliorations techniques pour répondre au courrier électronique et aux demandes de messages spéciaux adressées au Premier ministre (par exemple, les lettres et certificats de félicitations aux Canadiens qui célèbrent un anniversaire de naissance ou de mariage importants). Le BCP respecte ses normes de service pour acheminer la correspondance et y répondre en temps opportun. La correspondance aux dignitaires (courrier des dirigeants de pays ou de gouvernements, ambassadeurs et premiers ministres provinciaux, par exemple) est transmise à d'autres bureaux du BCP ou au CPM dans les 24 heures suivant son arrivée. Une réponse est fournie à la correspondance des dignitaires dans les 14 jours civils suivant son arrivée; les réponses à la correspondance du grand public, dans les six semaines; les lettres de félicitations du Premier ministre sont envoyées six semaines avant la tenue de l'événement et les courriels reçoivent une réponse dans les 48 heures. Les normes sont toujours respectées, ou surpassées, sauf lorsque le volume est très élevé, particulièrement dans le cas des courriels, puisque 5 000 messages ou plus peuvent être reçus en une seule journée. La correspondance n'exige pas forcément de réponse, surtout lorsqu'il s'agit de multi postage, de courriels, et de campagnes de pression par cartes postales.

### *Volume de la correspondance ministérielle 2000-2001 à 2004-2005*

<i>Exercice</i>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
<b><u>Correspondance reçue *</u></b>					
<b>Premier ministre</b>	<b>589 219</b>	<b>1 096 277</b>	<b>1 649 839</b>	<b>1 189 896</b>	<b>1 567 747</b>
Par la poste	345 454	862 015	1 254 621	724 650	739 512
Courriel	207 806	218 677	371 165	437 551	807 243
Appels téléphoniques **	35 959	15 585	24 053	27 695	20 992
<b>Cabinets des ministres</b>	<b>4 806</b>	<b>9 257</b>	<b>24 102</b>	<b>29 295</b>	<b>80 327</b>
<b>Grand total</b>	<b>594 025</b>	<b>1 105 534</b>	<b>1 673 941</b>	<b>1 219 191</b>	<b>1 648 074</b>
<b><u>Réponses à la correspondance *</u></b>					
<b>Premier ministre</b>	<b>96 198</b>	<b>98 942</b>	<b>148 592</b>	<b>163 435</b>	<b>104 818</b>
Par la poste	83 948	72 499	90 871	107 512	37 220
Par courriel	12 250	26 443	57 721	55 923	67 598
<b>Cabinets des ministres</b>	<b>2 642</b>	<b>3 709</b>	<b>3 899</b>	<b>5 695</b>	<b>4 056</b>
<b>Grand total **</b>	<b>98 840</b>	<b>102 651</b>	<b>152 491</b>	<b>169 130</b>	<b>108 874</b>

\* *L'écart entre la correspondance reçue et la correspondance envoyée s'explique par la nature de la correspondance (par exemple, les pétitions, les lettres de remerciement et autres messages qui ne demandent pas de réponse).*

\*\* *L'écart par rapport aux valeurs totales présentées dans des rapports de rendement précédents pour les années antérieures s'explique par les communications téléphoniques, qui ont été comptabilisées à la fois comme « reçues » et « envoyées ». Des changements ont été apportés pour comptabiliser une seule fois les appels téléphoniques.*

#### ***Soutien pendant les déplacements***

À la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau Premier ministre, l'exercice 2004-2005 a été une année de transition, tant par le type de soutien et de services fournis que par la nature des déplacements du Premier ministre et par la diversité des événements auxquels il a assisté. La fréquence des déplacements et le nombre total d'événements sont retombés à un niveau plus habituel, mais la diversité des événements a beaucoup changé; on a observé une augmentation importante des déplacements intérieurs et une diminution importante des événements locaux (dans la région de la capitale nationale), tandis que le nombre de déplacements à l'étranger est resté sensiblement le même depuis 2003.

Les changements apportés au type de services de soutien fournis au CPM lors des déplacements du Premier ministre et de sa participation à des événements touchent principalement les communications sécurisées mobiles ainsi que les bureaux portables et totalement fonctionnels à l'usage du personnel pendant les déplacements. Un soutien supplémentaire pour les médias couvrant les événements du CPM et les déplacements sera nécessaire.

Malgré le rythme effréné de la première moitié de 2004-2005, plusieurs initiatives ont été menées à bien :

- Des modems sécurisés TACLANE ont été achetés mais ne sont pas encore utilisés.
- Le nombre d'ordinateurs dotés de connections Internet est passé de trois à six; ils fournissent un meilleur accès Internet au cours des déplacements du Premier ministre.
- Un lecteur réseau a été mis en place pour l'entreposage des fichiers sonores des discours du Premier ministre (à l'usage interne du CPM seulement). Les enregistreurs numériques achetés en 2003-2004 ont été mis à niveau pour inclure la fonctionnalité MP3, qui permet l'enregistrement numérique d'événements et de discours pendant les déplacements du Premier ministre.
- Un réseau local a été mis en place à l'appui d'un « bureau portable » et pour fournir un réseau amélioré pendant les déplacements du Premier ministre. Un accès sécurisé au courrier électronique qui servirait lors des déplacements est un défi qui n'a pas encore été relevé mais des ordinateurs portatifs équipés du dispositif RASP sont utilisés à titre de mesure temporaire.

*Soutien pendant les déplacements du Premier ministre*

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Déplacements intérieurs	52	64	86
Déplacements à l'étranger	27	22	24
Événements locaux (région de la capitale nationale)	87	92	56
Voyages de préparation des déplacements (au Canada et à l'étranger)	52	57	52
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>235</b>	<b>218</b>

## Liste des rapports prévus par la loi

### ***Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada***

En vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le greffier du Conseil privé, à titre de chef de la fonction publique, doit présenter à chaque exercice un rapport sur l'état de la fonction publique au Premier ministre. Ce rapport est ensuite déposé à la Chambre des communes par le Premier ministre.

On peut consulter le *Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada* à l'adresse <http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=report>.

### ***Rapport annuel au Parlement sur la Loi sur l'accès à l'information***

Le BCP a présenté son 22<sup>e</sup> Rapport annuel au Parlement sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* au Bureau du Conseil privé. Ce rapport doit être présenté en vertu du paragraphe 72(1) de la *Loi*.

### ***Rapport annuel au Parlement sur la Loi sur la protection des renseignements personnels***

Le BCP a présenté son 22<sup>e</sup> Rapport annuel au Parlement sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ce rapport doit être présenté en vertu du paragraphe 72(1) de la *Loi*.

# Lois administrées

## *Premier ministre*

<i>Lois constitutionnelles</i>	
<i>Loi sur le gouverneur général</i>	L. R.1985, ch. G-9, tel que modifié
<i>Loi sur les enquêtes</i>	L. R. 1985, ch. I-11, tel que modifié
<i>Loi sur les départements et ministres d'État</i>	L. R. 1985, ch. M-8
<i>Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</i>	1993, ch. 31
<i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i>	L. R. 1985, ch. P-34
<i>Loi sur les titres royaux</i>	L. R. 1985, ch. R-12
<i>Loi de 1947 sur les titres royaux (Canada)</i>	1947, ch. 72 (voir également L. R. C. 1970, ch. 12)
<i>Loi sur les traitements</i>	L. R. 1985, ch. S-3, tel que modifié

## *Présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada*

<i>Loi sur le Bureau canadien d'enquêtes sur les accidents de transport et de la sécurité des transports</i>	1989, ch. 3, tel que modifié
<i>Loi sur les serments d'allégeance</i>	L. R. 1985, ch. O-1
<i>Loi sur la représentation (1974)</i>	1974-75-76, ch. 13, tel que modifié
<i>Loi de 1985 sur la représentation électorale</i>	1986, ch. 8, tel que modifié
<i>Loi sur la sanction royale</i>	2002, ch. 15

## *Leader du gouvernement à la Chambre des communes*

<i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	L. R.1985, ch. P-1, tel que modifié
---------------------------------------	-------------------------------------

## *Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes*

<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	L. R. 1985, ch. E-3, tel que modifiée
<i>Loi de 1994 sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	1994, ch.19
<i>Loi référendaire</i>	1992, ch. 30, tel que modifié
<i>Loi électorale du Canada</i>	2000, ch. 9, tel que modifiée

## *Leader du gouvernement au Sénat*

<i>Loi d'harmonisation n° 2 du droit fédéral avec le droit civil</i>	2004, ch. 21
--	--------------

## Pour en savoir davantage

Renseignements généraux et Publications	(613) 957-5153
Appareil télécopieur	(613) 957-5741
Premier ministre	<a href="http://www.pm.gc.ca">www.pm.gc.ca</a>
Vice-première ministre	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;Page=ministers&amp;Sub=DeputyPM">http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;Page=ministers&amp;Sub=DeputyPM</a>
Leader du gouvernement à la Chambre des communes	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;Page=ministers&amp;Sub=LGC">http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;Page=ministers&amp;Sub=LGC</a>
Présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des affaires intergouvernementales	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;page=ministers">http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;page=ministers</a>
Leader du gouvernement au Sénat	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;Page=ministers&amp;Sub=LGS">http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&amp;Page=ministers&amp;Sub=LGS</a>
Bureau du Conseil privé	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca">www.pco-bcp.gc.ca</a>
Discours du Trône	<a href="http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp">http://pm.gc.ca/fra/sft-ddt.asp</a>
Réforme démocratique	<a href="http://pm.gc.ca/fra/dem_reform.asp">http://pm.gc.ca/fra/dem_reform.asp</a>
Langues officielles	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/olo">www.pco-bcp.gc.ca/olo</a>
Décrets du Conseil	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/oic-ddc">www.pco-bcp.gc.ca/oic-ddc</a>
Affaires réglementaires et décrets du conseil	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc">www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc</a>
Réglementation intelligente	<a href="http://www.smartregulation.gc.ca">www.smartregulation.gc.ca</a>
Projet de recherche sur les politiques	<a href="http://www.recherchepolitique.gc.ca">www.recherchepolitique.gc.ca</a>
Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar	<a href="http://www.Ararcommission.ca">www.Ararcommission.ca</a>
Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires	<a href="http://www.gomery.ca">www.gomery.ca</a>
Commission des revendications des Indiens	<a href="http://www.indianclaims.ca">www.indianclaims.ca</a>
Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie-Bathurst	<a href="http://www.elections.ca/scripts/fedrep_nb/main_f.htm">http://www.elections.ca/scripts/fedrep_nb/main_f.htm</a>
Énoncé de politique internationale du Canada	<a href="http://www.dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp">www.dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp</a>
Politique de sécurité nationale	<a href="http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/NatSecurnat/natsecurnat_f.pdf">http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/NatSecurnat/natsecurnat_f.pdf</a>
Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité	<a href="http://www.fac-aec.gc.ca/spp/spp-menu-fr.asp">www.fac-aec.gc.ca/spp/spp-menu-fr.asp</a>

Site de la réglementation intelligente du Canada [www.regulation.gc.ca](http://www.regulation.gc.ca)

Conseiller national des sciences <http://science.pco-bcp.gc.ca/>